LA LIBERTÉ Depuis 1913

JOURNAUX CENTENAIRES DU CANADA
CENTENARY NEWSPAPERS OF CANADA

ACTUEL

FRANCOPHONIE

L'organisme Canadian Youth for French a tenu sa première soirée de rencontres entre francophones et francophiles et espère ainsi « assimiler » les francophiles du Canada et les encourager à vivre leur francophonie pleinement.

3

ACTUEL

L'USB SOULAGÉE

L'Université de Saint-Boniface se voit soulagée par les conclusions rendues à son encontre par le Commissariat aux élections du Manitoba. L'Université a contrevenu à la *Loi sur le financement des élections* mais sa bonne foi lui a rendu service.

5

HUMANITAIRE

BANQUE ALIMENTAIRE

L'Accueil francophone se transformera deux fois par mois en banque alimentaire pour ses clients. Le projet est devenu réalité cette semaine, le 11 décembre avec une première distribution.

7

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40012102
N° D'ENREGISTREMENT 7996
2,20 $ + TAXES

WWW.LA-LIBERTE.MB.CA

VOL. 100 N° 35 • DU 11 AU 17 DÉCEMBRE 2013
SAINT-BONIFACE

Les pionniers récompensés



photo : Thomas Richard

Près de 250 personnes sont venues témoigner de leur reconnaissance envers les trois pionniers de l'*entrepreneurship* francophone 2013, à l'hôtel Fort Garry, mercredi dernier.

Pour sa quatrième édition, le Gala a récompensé les Sœurs Grises du Manitoba (à gauche), Raymond Poirier (à droite) et, à titre posthume, Henri Baudry, dont les sept enfants étaient venus recevoir la statuette confectionnée par l'artiste Madeleine Vrignon et remise par le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM).

Citation DE LA SEMAINE

« Je crois que la vraie charité, c'est de donner tout le paquet. Les choses dont ils ont besoin et les outils avec. »

Le directeur général du Centre Flavie-Laurent Gilbert Vielfaure, est la personnalité du mois *La Liberté*/Radio-Canada. | **Page 16.**

Gagnant du grand prix d'Excellence générale DE L'ASSOCIATION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

RÉCIPIENDAIRE DU CAPOT BLEU 2013

The Chamber – The Winnipeg Chamber of Commerce
RÉCIPIENDAIRE DU PRIX Spirit of Winnipeg



LAURÉAT DU PRIX Boréal 2013

Le SOMMAIRE

Dans nos écoles	14-15
Jeux	16
Emplois et avis	17
Petites annonces	17
Nécrologie	18

VILLAGE DU PÈRE NOËL

Et que la magie soit!

Depuis 35 ans, le père Noël ouvre grandement les portes de son village installé pour l'occasion au Centre culturel franco-manitobain à des milliers d'enfants. À chacun son tour!

Wilgis AGOSSA

presse3@la-liberte.mb.ca



photo : Wilgis Agossa

De gauche à droite, Marie-Anne Beaudette, Pierrot Dallaire, le père Noël, Élodie Parent, Zoé Parent et Renelle Allard-Parent.

Au Centre culturel franco-manitobain (CCFM), c'est déjà Noël. La magie de la fête y règne depuis le 2 décembre. Chaque jour, des centaines d'enfants passent rendre visite au père et à la mère Noël mais le 14 décembre, l'ambiance sera encore plus belle. En effet, ce sera la journée publique. « Tout le monde pourra venir vivre la magie du Village du Père Noël, affirme la coordonnatrice des activités du village, Chantal Sorin.

« C'est aussi notre 35e anniversaire cette année », précise Chantal Sorin. Et, le comité d'organisation ne veut pas passer à côté de cet anniversaire. On a mis les petits plats dans les grands pour que la fête soit belle. « En 35 ans, on a vu passer tellement de monde, affirme Chantal Sorin. C'est important de célébrer de façon particulière cette belle tradition au sein de notre communauté.

« Le 14 décembre, le village sera ouvert gratuitement à toutes les familles à partir de 13 h 30, informe Chantal Sorin. Il y a beaucoup de choses pour occuper les enfants et leur permettre de passer une agréable journée. »

Pour cette journée spéciale, des activités de bricolage et de sciences sont prévues. Toutefois, quel que soit le jour, on ne vient pas au Village du Père Noël pour s'ennuyer ni juste pour prendre une photo avec lui. « Il y a toujours plusieurs activités qui sont organisées, souligne Chantal Sorin.

« Les enfants s'amusent beaucoup avec les lutins », assure-t-elle. Dans un décor féérique, les lutins du village se donnent à cœur joie à la célébration. La présence des enfants est une occasion idéale pour s'adonner aux jeux. Et les enfants en profitent bien et expriment leur joie en écoutant l'histoire des trois petits cochons et du loup contée par les marionnettes.

« Les enfants s'amusent beaucoup », déclare une mère de famille, Renelle Allard-Parent qui a amené ses deux enfants passer quelques heures au Village du Père Noël en compagnie d'une centaine d'autres. « Je me souviens du temps où je venais quand j'étais jeune, ajoute une autre mère, Marie-Anne Beaudette-Dallaire qui observe son fils Pierrot Dallaire s'amuser.

« C'est important que la magie continue », souligne-t-elle. Une tradition qui a déjà vu passer plusieurs générations. « Il y a des lutins actuellement qui se rappellent de leur première fois au village », témoigne Chantal Sorin.

Le Village du Père Noël du CCFM est donc une tradition qui ne fait pas que la joie des enfants. « D'exposer les jeunes à autant de stimuli et de couleurs, c'est super important », souligne Marie-Anne Beaudette-Dallaire. « C'est surtout important d'avoir un père Noël en français », confie Renelle Allard-Parent.

Les portes du Village du Père Noël restent encore ouvertes et le père Noël en attendant de monter sur son traineau pour la grande distribution attend la visite des enfants et bien sûr leur liste de cadeaux. Chaque année, le CCFM accueille environ 3 000 enfants.

PÉDAGOGIE

Le passé rendu présent

En racontant l'histoire fictive d'une jeune métisse, Janine Tougas a su communiquer le périple intérieur d'un bon nombre de Métis, qui sont passés de la honte à la fierté.

Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

Le tout premier roman de Janine Tougas, *Mélina et la chasse au bison*, se veut à la fois une exploration du passé des Métis, et une affirmation de l'identité métisse actuelle. (1)

« Au départ, je ne prévoyais pas écrire ce genre d'histoire, lance Janine Tougas. Je voulais raconter l'histoire d'une jeune fille des Indes, qui avait développé une relation mystique avec un tigre. Mais c'était plus fort que moi. J'entamais une recherche plutôt exhaustive sur la chasse au bison, dans le but de préparer du matériel pédagogique pour l'entreprise Apprentissage Illimité. Alors, lorsque je me suis mise à écrire, la première phrase qui est sortie était "Mélina Marcoux n'a pas honte de son sang métis". »

Résultat : un roman qui raconte l'évolution d'une jeune métisse qui, lorsqu'on la rencontre, n'a pas beaucoup d'estime de soi. « Mélina accepte de participer à une chasse au bison simulée, explique Janine Tougas. Ce périple est tout aussi intérieur que physique. En bout de ligne, ayant vécu la chasse au bison, et compris son importance pour les Métis, Mélina acquiert une plus grande confiance en elle-même, et comprend la richesse de sa culture et son immense potentiel. »



Archives La Liberté

Janine Tougas.

Inévitablement, *Mélina et la chasse au bison* s'est greffé au projet pédagogique d'Apprentissage Illimité. « Toute la recherche sur la chasse au bison métisse est contenue dans le roman, souligne le président d'Apprentissage Illimité, Raymond Poirier. Un guide d'accompagnement au roman a donc été créé, pour aider les enseignants à explorer l'évolution de Mélina et de recueillir les éléments de la chasse au bison. »

Cette ressource s'ajoute à *L'éclaireur*, guide pédagogique contenant les renseignements sur l'importance de la chasse pour les Métis, son organisation, ainsi que toutes les responsabilités et tâches qu'avait chaque homme, femme et enfant qui participait à la chasse ou qui accompagnait les chasseurs.

« Nous y avons inclus une lettre écrite en 1849 par un témoin d'une chasse, l'abbé Georges-Antoine Belcourt, ainsi qu'une brochette de suggestions pour saynètes, sans parler d'un jeu de société permettant aux élèves de revivre, en quelque sorte, la chasse au bison. »

De plus, grâce à l'appui financier de l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba (UNMSJM), Apprentissage Illimité a pu préparer des jeux pour tableau blanc interactif.

« C'est un élément très coûteux à développer, souligne Raymond Poirier. En 2011, lorsqu'on a développé la trousse pédagogique *Kanata*, ça nous a coûté quelque 85 000 $. L'appui de l'UNMSJM était donc des plus précieux. L'organisme s'est mobilisé pour obtenir des subventions, et c'est ce qui nous a permis d'aller de l'avant dans leur réalisation. Et je m'en réjouis, puisque je suis Métis. Je sais pertinemment qu'il existe peu de matériel pédagogique qui porte sur notre culture. »

Orthopédagogue et coordonnatrice des projets communautaires à Saint-Laurent, Brigitte Carrière compte utiliser le roman et le matériel d'appui avec ses élèves de la 4e, 5e et 6e années à l'école communautaire Aurèle-Lemoine.

« La beauté de *Mélina et la chasse au bison*, c'est qu'il vient chercher les jeunes métis où ils sont, souligne-t-elle. L'histoire de Mélina permet de parler du passé, d'apprendre davantage sur la vie de leurs ancêtres, mais sans jamais perdre de vue le présent. Elle aide les jeunes à



Photo : Gracieuseté Apprentissage Illimité

Mélina et la chasse au bison.

savoir d'où ils viennent, qui ils sont et qui ils peuvent devenir. »

Coordonnateur des langues à la Division scolaire Pembina Trails, Philippe Le Dorze estime que tout jeune pourra apprécier le roman, et le matériel d'accompagnement. « C'est une belle lecture pour les élèves, affirme-t-il. Mais de plus, *Mélina et la chasse au bison* devient encore plus prenant lorsqu'on se rend compte que les détails sont authentiques. Et l'exploration culturelle de Mélina est une invitation à tout jeune, ou encore même tout adulte, d'explorer sa propre identité et ses propres racines. C'est un roman que la division scolaire recommandera aux enseignants de la 7e à la 9e année, tant ceux qui enseignent les sciences humaines que le français. »

Une réception qui réjouit Janine Tougas, qui avoue avoir cheminé, elle aussi, avec son personnage.

« Je ne suis pas Métisse, mais à Sainte-Anne, où j'ai été élevée, j'ai côtoyé de nombreux jeunes de Ross, de Sainte-Geneviève et de Richer qui l'étaient, explique-t-elle. En écrivant ce livre, ces amis d'école sont tous revenus, sous forme amalgame, parmi les amis fictifs de Mélina. J'ai découvert la richesse culturelle des gens que j'ai côtoyés tous les jours. Une membre de l'UNMSJM m'a déclaré, "Mélina, c'est moi. Janine, tu as raconté mon histoire." Sa réaction m'a profondément touchée. »

(1) *Mélina et la chasse au bison*, ainsi que le matériel pédagogique qui l'accompagne, seront lancés officiellement le 15 décembre prochain à 14 h au Centre Saint-Louis, 445, rue Tissot, à Saint-Boniface.

RIEL, PATRIOTE

TEXTE ET ILLUSTRATIONS : ROBERT FREYNET

LA CHARGE DE L'ARMÉE CANADIENNE EST IRRÉSISTIBLE. DANS LES DERNIERS RETRANCHEMENTS DEVANT BATOCHE...

HÉ, PÉPÈRE! ÇA CHAUFFE ICI! CE SERAIT LE TEMPS DE SE RETIRER!

PIOU! PIOU!

DONNE-MOI UNE AUTRE MINUTE, GABRIEL, LE TEMPS DE TUER UN AUTRE ANGLAIS!

TAF!

BON... ALORS, C'EST ICI QUE NOUS ALLONS MOURIR!

L'ARRIÈRE-GARDE RALENTIT L'AVANCE DE L'ARMÉE.

LOUIS RIEL AIDE À L'ÉVACUATION DES FEMMES, DES ENFANTS ET DES BLESSÉS.

NOUS PASSERONS LA NUIT DANS LES BOIS, MARGUERITE.

MAIS LOUIS, NOUS N'AVONS PAS DE COUVERTURES, ET LES ENFANTS N'ONT RIEN MANGÉ TOUTE LA JOURNÉE!

ILS VIENNENT DE PARTOUT!

TIENS BON, PÉPÈRE!

AHHH!...

PÉPÈRE! NON!

VOUS AVEZ TUÉ LE VIEUX OUELLETTE!

AAARR!

TOF!

TOC!

TOW!

AIE! IL FAUT QUE JE ME TROUVE UN ABRI, VITE!

TAC!

TOW!

PAF!

TOF!

TAF!

DUMONT ÉVADE LES SOLDATS ET CONTINUE SA GUÉRILLA DANS LE VILLAGE...

AH! UN SOLDAT DANS LA FENÊTRE!

PAN!

TING!

TOF!

AAH!

R. FREYNET

L'ARMÉE CANADIENNE ENVAHIT ENFIN BATOCHE. DUMONT EST FORCÉ DE SE RETIRER DANS LES BOIS ENVIRONNANTS.

LOUIS! MADAME RIEL!

GABRIEL! TE VOILÀ TOUJOURS VIVANT!

AVEZ-VOUS VU MA MADELEINE?

MADAME DUMONT SOIGNE LES BLESSÉS UN PEU PLUS LOIN DANS LES BOIS!

LOUIS, JE VEUX RASSEMBLER LES HOMMES QUI NOUS RESTENT, ET CONTRE-ATTAQUER DU NORD!

GABRIEL, QU'EST-CE QU'ON PEUT FAIRE DE PLUS? NOUS SOMMES VAINCUS!

TU SAVAIS, EN PRENANT LES ARMES CONTRE CETTE PUISSANCE, QUE NOUS SERIONS VAINCUS!

EH BIEN MAINTENANT, IL NE NOUS RESTE QU'À MOURIR!

DITES À MADELEINE QUE JE RETOURNE AU VILLAGE AFIN DE RÉCUPÉRER DES PROVISIONS POUR LES ENFANTS!

C'EST TROP DANGEREUX, GABRIEL! DES SOLDATS PARTOUT!

NE T'INQUIÈTE PAS! L'ENNEMI NE PEUX PAS ME TUER...

MAIS TOI, LOUIS, TU DOIS TE SAUVER! C'EST TOI QU'ILS CHERCHENT!

58

MÉDIAS

Envol expérimente le *Podcasting*

Jusqu'à la fin du mois de février 2014, toutes les émissions de la Radio communautaire Envol pourront être réécoutées sur son site Internet grâce au service *Podcast*. Après, on verra!

Wilgis AGOSSA
presse3@la-liberte.mb.ca

La Radio communautaire du Manitoba, Envol fait un pas de plus vers l'utilisation des nouvelles technologies pour atteindre le plus d'auditeurs. Désormais, les émissions diffusées peuvent être réécoutées sur son site Internet grâce au moyen de diffusion de fichiers et de données sur Internet, *Podcast*.

« Les auditeurs pourront même télécharger les émissions qu'ils veulent et les écouter autant que possible, explique la directrice générale d'Envol, Annick Boulet. Il y a longtemps qu'on y pensait. » Mais ce premier pas vers l'utilisation des *Podcasts* est juste un essai car le service a un coût qu'il va falloir évaluer par rapport à la demande avant de s'y engager. « C'est 75 $ par mois, informe Annick Boulet.



photo : Wilgis Agossa

La directrice générale de la Radio communautaire du Manitoba, Annick Boulet.

« Si on ne faisait pas encore de *Podcasts*, c'est justement parce que le service a un coût qu'il faut budgéter, renchérit-elle. Actuellement l'agence qui s'occupe de notre site Internet nous l'a proposé gratuitement jusqu'à la fin du mois de février pour que nous puissions étudier la possibilité de l'inclure dans notre offre de service. On va pouvoir sonder si c'est vraiment un service utile pour nos auditeurs. »

Après quoi, Envol pourra décider si la radio s'y engage ou pas. « Grâce aux statistiques sur le site Internet, on pourra savoir combien de personnes l'auront utilisé », ajoute Annick Boulet.

Mais en attendant d'y voir plus clair, la directrice de la Radio communautaire Envol pense que les *Podcasts* auront du succès auprès des auditeurs. « C'est l'avenir des communications audio », assure-t-elle.

D'ailleurs, Envol reçoit une forte demande d'auditeurs voulant réécouter certaines émissions comme le **Rural vous parle** qui est une émission itinérante réalisée en partenariat avec plusieurs organismes franco-manitobains.

« Les gens dans le rural n'ont pas souvent la chance d'écouter l'émission pendant la diffusion. Puisqu'on ne pouvait pas faire de *Podcasts*, toutes les émissions étaient mises sur le site Internet du Conseil du développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM) », confie Annick Boulet.

Pour ces personnes, les *Podcasts* représentent aussi un moyen de créer une archive personnelle ou familiale. « Avec les *Podcasts*, ils peuvent retrouver facilement les émissions sur notre site et les partager à toute leur famille », pense-t-elle. De plus, le nombre de bénévoles et même d'auditeurs pourrait augmenter grâce à ce nouveau service.

« Quand c'est juste diffusé sur nos ondes, on a moins de chance d'atteindre autant de personnes qu'avec les *Podcasts*, souligne Annick Boulet. Je pense que ça aura beaucoup de succès. »

Désormais, toutes les émissions de la Radio communautaire du Manitoba sauf celles de musique variée peuvent être retrouvées sur le site Internet en *Podcast*. Il suffit de cliquer!



DIVISION • SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE

DANS NOS ÉCOLES

ÉCOLE NOËL-RITCHOT

L'environnement, c'est dans le sac!

Daniel BAHUAUD
SAINT-NORBERT



photo : Gracieuseté école Noël-Ritchot

Ces élèves de la 3e année de l'école Noël-Ritchot sont fiers de leur école, qui a collecté une quantité faramineuse de sacs de plastique.

Les quelque 260 élèves de l'école Noël-Ritchot ont reçu une accolade toute spéciale de Take Pride, Winnipeg, le 29 novembre dernier, pour avoir collecté 10 263 sacs de plastique. En fait, l'organisme à but non-lucratif leur a remis un banc, fabriqué de quelque 10 000 sacs de plastique recyclés.

Le geste a été extrêmement apprécié par toute l'école, mais davantage par les élèves des deux classes de 3e année qui ont mené le projet à bien.

« Ma collègue, Chantal Nicolas, et moi avons cogéré le projet, mais ce sont les jeunes qui ont préparé des affiches annonçant la collecte, ont visité les classes pour expliquer sa raison d'être, et se sont mobilisés pour faire du porte à porte à Saint-Norbert, à Fort Richmond, La Salle, Saint-Adolphe et les autres communautés avoisinantes où habitent nos élèves, explique une des enseignantes de 3e année, Diane Fowler. Nous sommes très fières de leur engagement. S'activer ainsi permet aux élèves de devenir de bons citoyens. Et le projet a également permis d'intégrer le recyclage et l'environnement au cours de sciences humaines. »

En effet, les jeunes ont examiné le processus de recyclage, et sa raison d'être. « Quand les sacs traînent partout, ils polluent l'environnement, explique une élève de 3e année, Mélodie Boisjoli. Ça fait une grosse pile de déchets qui dure pour longtemps. »

« On veut laisser notre Terre bien propre, ajoute son camarade de classe, Youcef Birouk. J'ai visité les gens dans mon quartier et j'ai collecté 170 sacs. Recycler les sacs, ça aide l'environnement. »

Quant au banc que l'école a reçu en reconnaissance pour leur projet, les élèves de la 3e année en sont fiers.

« Le banc a été placé à l'entrée de l'école, indique un élève de 3e année, André Boisjoli. Il sera probablement installé dehors au printemps. Et je trouve ça pas mal cool qu'il soit fabriqué de sacs en plastique. On voit ce qu'on peut faire avec nos déchets. »

En outre, les deux classes de 3e année ont reçu une maison pour oiseaux de Take Pride, Winnipeg. « Ça, c'était une vraie surprise, lance André Boisjoli. J'ai déjà pensé à un arbre de la cour d'école où on pourrait l'accrocher. J'en parlerai aux enseignantes. »

ÉCOLE RÉGIONALE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Une médaille de bronze pour les Saints!

Daniel BAHUAUD
SHOAL LAKE



photo : Gracieuseté école régionale Saint-Jean-Baptiste

Les Saints de l'école régionale Saint-Jean-Baptiste, accompagnées de leur entraîneur, Marc Morin.

Les Saints de l'école régionale Saint-Jean-Baptiste ont remporté, le 30 novembre dernier, la médaille de bronze lors du championnat provincial de volley-ball féminin Varsity A, qui avait lieu du 28 au 20 novembre à Shoal Lake.

Pour l'équipe, il s'agit d'un résultat des plus agréables.

« Je suis très fière et heureuse de la performance de l'équipe, lance la capitaine des Saints, Lianne Bérard. Cette année, nous étions une équipe très équilibrée, aussi forte à bloquer les attaques qu'à se lancer à l'offensive. De plus, nous avons de bonnes arrières, qui sont très animées et toujours aux aguets.

« J'étais très heureuse d'avoir remporté la victoire contre les Sharks de Shoal Lake, poursuit-elle. Nous avons gagné la partie dans leur gymnase, malgré l'énergie et l'enthousiasme de leurs spectateurs, qui étaient très nombreux. C'était excitant de pouvoir jouer, et triompher dans une pareille ambiance. Et puisque je suis finissante, c'était une excellente façon de terminer mes années de volley-ball secondaire. »

Même son de cloche chez la finissante, Katya Grenier. « L'école régionale Saint-Jean-Baptiste a une belle culture du volley-ball, explique-t-elle. C'est la 4e fois en cinq ans qu'elle se rend au championnat provincial. Et l'an dernier, nous avons terminé en 4e place. Alors pouvoir revenir une médaille dans la main, ça fait énormément de bien.

« J'attribue notre succès au fait que plusieurs joueuses se rendent à des camps de volley-ball l'été, tandis que d'autres sont membres de clubs de volley-ball. Lorsque la saison commence, l'équipe a déjà amassé beaucoup d'expérience sur le terrain. »

Membre de l'équipe *All Stars* Varsity A, Brielle Grenier se dit fière de sa médaille de bronze, mais compte aller encore plus loin l'année prochaine. « Nos athlètes ont développé une belle complicité cette année, souligne l'élève en 10e année. Mais parfois, quand un élément performe moins bien, l'impact se fait ressentir sur les autres. Lorsqu'on a affronté l'équipe Trojans de Gilbert Plains, j'avais mal au dos. Je sais que ça a affecté notre jeu. On n'était pas démoralisées. On n'a pas lâché, jusqu'à la fin. Mais je sais que le match aurait pu été plus serré. Qui sait? L'an prochain, on pourra peut-être faire encore mieux. »



DANS NOS ÉCOLES



IMPROVISATION

Plaisirs d'expression

Daniel BAHUAUD
SAINT-BONIFACE



photo : Daniel Bahuaud

Les équipes du centre scolaire Léo-Rémillard et de l'école Saint-Joachim s'affrontent lors du premier tournoi divisionnaire de Ligue d'improvisation secondaire tellement époustouflante.

Huit équipes de six écoles de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) ont convergé vers le collège Louis-Riel, le 7 décembre dernier, pour se mesurer les unes contre les autres lors du premier tournoi divisionnaire de la saison 2013-2014 de la Ligue d'improvisation secondaire tellement époustouflante (LISTE). (1)

« Je suis à ma première année dans la LISTE, et j'étais épaté de pouvoir rencontrer toutes ces personnes qui veulent faire de l'impro, lance un élève de la 10e année à l'école communautaire Aurèle-Lemoine, Cody Wiebe. Et puis on s'est vraiment amusé, tant les impros étaient bonnes. En particulier, j'ai aimé une impro où l'étoile de mer d'un personnage venait de mourir. Le personnage cherchait à contacter la police, mais avait des problèmes avec son téléphone cellulaire. C'était hilarant. »

Élève en 9e année au centre scolaire Léo-Rémillard (CSLR), Léanne Marchildon est du même avis.

« Je fais partie de l'équipe novice du CSLR, alors tous les équipiers sont à leur première année dans la LISTE, explique-t-elle. Ce que j'aime, c'est que chaque improvisation est différente. Parfois, une est mieux réussie, ou moins réussie, que d'autres. Mais avant tout, c'est vraiment le *fun*. Et notre équipe, bien que jeune, a plusieurs forces. Nous sommes très animés, et offrons des improvisations mouvementées. Et nous nous entraidons beaucoup. Nous avons un bel esprit d'équipe.

« Par ailleurs, j'aime beaucoup les improvisations mixtes, où des membres de deux équipes travaillent ensemble, poursuit-elle. Interagir avec des jeunes d'autres écoles permet de s'amuser et de se faire de nouveaux amis. »

Un vétéran de la LISTE, Samuel Grenier abonde dans le même sens.

« J'adore les tournois divisionnaires, lance le finissant à l'école Saint-Joachim. Au cours de la saison, nous nous affrontons surtout aux équipes rurales, des écoles plus près de La Broquerie. Nous voyons rarement celles de Saint-Laurent ou de Saint-Boniface et de Saint-Vital. Alors c'est très amusant.

« Après quatre ans d'improvisation, je trouve aussi que la qualité de mon français est bien meilleure qu'auparavant, poursuit-il. Si j'étais à la maison, assis à regarder la télé anglaise, je n'aurais pas cette chance d'améliorer mon vocabulaire. »

« Faire de l'improvisation dans la LISTE, c'est une bonne activité francophone, confirme Léanne Marchildon. Nous nous parlons constamment en français. Non seulement lors des matchs, mais dans nos conversations amicales. »

Au moment d'écrire ces lignes, les résultats du tournoi n'étaient pas encore disponibles.

(1) Il s'agissait des équipes du collège régional Gabrielle-Roy, des écoles Aurèle-Lemoine, Réal-Bérard et Saint-Joachim, ainsi que des deux équipes du centre scolaire Léo-Rémillard, et des deux équipes du collège Louis-Riel.



Lianne Bérard
12e année
École régionale Saint-Jean-Baptiste

CITATION DE LA SEMAINE

« J'étais très heureuse d'avoir remporté la victoire contre les Sharks de Shoal Lake. Nous avons gagné la partie dans leur gymnase, malgré l'énergie et l'enthousiasme de leurs spectateurs. C'était excitant de pouvoir jouer, et triompher dans une pareille ambiance. »

AVIS AUX DIRECTIONS, PERSONNEL ET PARENTS DE LA DSFM

Vous voulez faire la promotion de vos évènements scolaires? C'est facile! Vous n'avez qu'à faire parvenir l'information au 237-4823, poste 211, ou à ***ecoles@la-liberte.mb.ca*** *avant 12 h le jeudi précédant la date de parution.*

Les pages Dans nos écoles sont une réalisation de La Liberté en collaboration avec les professionnels et les élèves de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM).

www.dsfm.mb.ca



À noter

Pour une liste complète des activités de la DSFM, consultez notre calendrier en ligne au **www.dsfm.mb.ca**.

ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES

☑ Formation d'officiels de basketball
Élèves du secondaire
des écoles urbaines
Le mardi 17 décembre, de 9 h 30 à 15 h
Gymnase Est de l'USB
Info : enseignants d'éducation physique

JOURNÉE D'ADMINISTRATION

☑ Le vendredi 13 décembre
Collège Louis-Riel

COMMISSION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE

☑ Réunion ordinaire, bureau divisionnaire
Lorette, le mercredi 18 décembre, à 19 h

PUBLI-REPORTAGE

Sudoku

PROBLÈME N° 388

		3	1				4	8
	1			8	5	2	6	
			7	2	4			1
				3				
	8				6		5	3
3			2	5		1	8	4
		5	4		8			
4							3	
8		6			3			9

RÉPONSE DU N° 387

6	4	3	9	1	5	7	8	2
2	5	7	8	4	3	9	6	1
1	9	8	6	2	7	5	4	3
8	6	9	4	7	1	2	3	5
3	7	2	5	8	6	4	1	9
5	1	4	3	9	2	6	7	8
9	3	1	7	5	4	8	2	6
7	2	5	1	6	8	3	9	4
4	8	6	2	3	9	1	5	7

RÈGLES DU JEU :

Vous devez remplir toutes les cases vides en plaçant les chiffres de 1 à 9 qu'une seule fois par ligne, une seule fois par colonne et une seule fois par boîte de 9 cases.

Chaque boîte de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par boîte pour vous aider. Ne pas oublier : **vous ne devez jamais répéter plus d'une fois les chiffres de 1 à 9 dans la même ligne, la même colonne et la même boîte de 9 cases.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 757

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2							■					
3									■			
4					■							
5								■				
6				■		■					■	
7					■							■
8			■							■		
9		■							■			
10					■							
11							■					
12				■								

HORIZONTALEMENT

1- Qui a de la ressemblance avec un modèle (pl.).
2- Lettre adressée à quelqu'un. – Intervalle.
3- Mélanges confus. – Aber.
4- Excrément. – Articulations dentelées de deux os.
5- Cigare cubain. – Fromage blanc.
6- Solipède. – Amalgame d'étain.
7- Dans une locution prépositive. – Un grand nombre (pl.).
8- Doublée. – Clerc. – De même.
9- Travaille avec ardeur. – Nommé à une fonction.
10- Cerf. – Raconter en détaillant.
11- Rendu égal. – Lierre.
12- Point de départ. – Marteaux des couvreurs.

VERTICALEMENT

1- Action de l'eau qui dépose tout ou partie des matériaux qu'elle transporte.
2- Excite, stimule. – Attache.
3- Herbes des bois. – Livre très épais.
4- Espace réservé aux participants d'une exposition. – Ville d'Italie.
5- Légumineuse. – Gamme. – Donna du lait. – Personnel.
6- Célébration du culte catholique. – Plantes aquatiques.
7- Couteau de poche.
8- Matière pesante. – Sous-arbrisseau montagnard.
9- Une lettre les sépare. – Établissement industriel. – Acquière.
10- Font connaître par un récit. – Profession.
11- Choisir. – Satyre.
12- Arrêt de la circulation d'un liquide organique (pl.). – Difficiles.

RÉPONSES DU N° 756

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	O	M	P	R	E	H	E	N	S	I	F
2	A	M	O	R	O	S	O	■	I	O	L	E
3	R	E	N	A	I	S	S	A	N	C	E	S
4	T	R	I	O	■	O	P	T	A	S	■	T
5	E	T	A	■	F	R	I	T	S	■	S	I
6	R	A	L	E	■	I	T	E	■	G	I	N
7	E	■	E	S	C	L	A	N	D	R	E	■
8	P	O	■	P	I	L	L	A	I	E	N	T
9	O	R	N	E	■	A	I	N	E	S	S	E
10	N	N	■	R	E	N	E	T	T	E	■	R
11	S	E	N	E	S	T	R	E	E	■	A	N
12	E	R	N	S	T	■	E	S	S	A	I	E

Personnalité *du* mois
LA LIBERTÉ • RADIO-CANADA

Chaque mois, ***La Liberté*** et Radio-Canada vous présentent une personnalité qui a fait rayonner et progresser la communauté francophone du Manitoba.

À la tête du Centre Flavie-Laurent depuis plus de sept ans, Gilbert Vielfaure est une réelle locomotive pour cet organisme à but non lucratif. Si le centre a connu autant de succès dans les dernières années, c'est certainement grâce au travail abattu avec bravoure par les employés, les bénévoles et les membres du conseil d'administration, mais ce résultat n'aurait pu être obtenu sans le *leadership* et l'esprit visionnaire du directeur.

« Ici, tout le monde retrousse ses manches, depuis le CA jusqu'aux bénévoles, souligne-t-il. C'est ce qui fait que ça marche. Moi, je suis juste la pointe de la flèche. »



GILBERT VIELFAURE.

D'une humilité déroutante

Humble et discret, Gilbert Vielfaure vit une réelle passion dans son travail. D'ailleurs, pour lui, ce n'en est pas un. « C'est une vocation, affirme-t-il. Comment qualifier le fait d'aider son prochain?

« Ce n'est certainement pas du travail, renchérit-il. Ça fait 20 ans que je ne fais rien! » Avant d'être embauché au Centre Flavie-Laurent, Gilbert Vielfaure avait travaillé à l'École catholique d'évangélisation de Saint-Malo pendant 13 ans. Là aussi, son engagement avait été le même, car c'était pour lui, « une façon de vivre sa foi », explique Gilbert Vielfaure.

Si ce dévouement professionnel ne représente pas du travail pour Gilbert Vielfaure, ce n'est pas parce que ses journées sont de tout repos. Au Centre Flavie-Laurent, la journée commence très tôt et peut aussi finir très tard mais, « il y a un bonheur de se lever le matin, une hâte de venir au centre, confie-t-il avec beaucoup d'émotions.

« Parfois dès 6 h du matin, il y a des dizaines de personnes qui sont là, à attendre d'être servies. Elles veulent une chaise pour s'asseoir, un lit pour se coucher, juste le nécessaire pour être heureux, témoigne-t-il. Le moins qu'on puisse faire c'est de leur offrir la dignité. »

Un engagement renouvelé

C'est justement pour que ces personnes retrouvent la joie de vivre que Gilbert Vielfaure entreprend ses journées toujours avec la même motivation depuis sept ans. Malgré le temps qui passe, cette flamme qui brûle dans son cœur et qui le pousse à aider les plus pauvres ne s'est pas éteinte. Mieux, chaque jour qui passe, il se sent encore plus comblé. « Les centaines de gens que j'ai aidés, chacun est un cadeau pour moi, assure-t-il. Je me sens privilégié. »

Sans cette foi, mais surtout cet engagement, le Centre Flavie-Laurent n'aurait peut-être pas encore la même renommée. Ces dernières années, le centre a connu une réelle expansion. Il a grandi en même temps que les besoins augmentaient. « On a fait un saut de 1 000 % en huit ans, confie Gilbert Vielfaure.

« Quand j'ai été embauché, il y avait seulement quelques familles qui étaient inscrites pour recevoir de l'aide, se rappelle Gilbert Vielfaure. Aujourd'hui, il y en a plus de 20 000. Il fallait faire face à cette croissance de la demande. »

Il fallait donc trouver des solutions et ne jamais fermer la porte à ces personnes qui sont dans le besoin.

« Dire non à des personnes qui ont besoin de l'essentiel, ce n'est pas possible. On n'a jamais refusé des gens dans ce contexte, assure Gilbert Vielfaure. On a dû agrandir plusieurs fois l'espace et même déménager pour avoir plus de dons afin de les servir. » Plusieurs camions ont été aussi achetés pour permettre la livraison alors qu'il y a huit ans, le centre n'avait même pas une voiture.

Gilbert Vielfaure veut certainement aider les gens à sortir de la pauvreté, mais mieux, il espère pouvoir les outiller. « Je crois que la vraie charité, c'est de donner tout le paquet, affirme-t-il. Les choses dont ils ont besoin et les outils avec. » Justement, plusieurs personnes qui ont bénéficié de l'aide du Centre Flavie-Laurent et des outils redonnent aujourd'hui au centre en faisant du bénévolat.

Le calendrier communautaire

233-ALLÔ
CENTRE D'INFORMATION

147, boul. Provencher, Unité 106
Saint-Boniface (MB) R2H 0G2
204-233-2556 1-800-665-4443
Télec : 204-977-8551
233allo@sfm.mb.ca

Pour alléger le texte et permettre la publication d'un maximum d'évènements, les activités ne contiennent que les principaux détails. Tous les détails sont affichés dans le Calendrier communautaire du 233-ALLÔ au www.sfm.mb.ca.

12 – 18 décembre • **Le Repas des fauves** • Le Cercle Molière • 204-233-8053

13 décembre • **LIM** • CCFM • 204-233-8972

14 décembre • **Village du Père Noël** • CCFM • 204-233-8972

17 décembre • **Mârdi Jazz** • CCFM • 204-233-8972

Programmation

Conseil francophone 55+ • 204-793-1054

CPEF - Précieux Sang et Taché • 204-233-ALLÔ

Directorat de l'activité sportive • 204-925-5662

Pluri-elles • 204-233-1735

Société de Développement Communautaire de La Broquerie • 204-371-0379

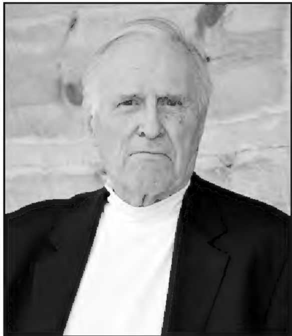
Pour promouvoir un évènement communautaire organisé en français, destiné à un public francophone, faites parvenir les détails au 233allo@sfm.mb.ca AVANT 11 h, LE MERCREDI PRÉCÉDANT LA DATE DE PARUTION.

EMPLOIS ET AVIS

NÉCROLOGIES

L'Honorable Alfred Monnin

6 mars 1920 – 29 novembre 2013



Le vendredi 29 novembre 2013 à l'âge de 93 ans s'est éteint L'Honorable Alfred Monnin. Né à Winnipeg le 6 mars 1920, fils d'Alphonse Louis et d'Adèle (née Sperisen), Alfred Monnin fut prédécédé par sa chère épouse Denise (née Pelletier), ses parents, son frère Alphonse et sa sœur Adèle. Il laisse dans le deuil ses cinq (5) fils, Michel (Laurie Allen), Bernard (Elizabeth « Libba » Linn), Pierre (Mona, née Lafrenière), Marc (Donna Miller) et Jean Paul, ainsi que douze (12) petits-enfants, Daniel (Michelle, née Rychliski), Christian (Karine Pelletier), Robin Cayo, Caroline (Niranjan Venugopal), Isabelle, Marisa, Paul, Cian, Catherine, Stéphanie, Gabriel et Darragh et cinq (5) arrière-petits-enfants, Samuel, Zacharie, Gabrielle, Élodie et Clara.

Alfred Monnin fut éduqué à l'École Provencher (Saint-Boniface) et au Collège de Saint-Boniface, où il suivit son cours classique et reçut un bachelier ès arts en philosophie latine. En 1940, il joignit les Forces armées canadiennes. Il épousa Denise Pelletier en janvier 1943 et quitta pour le théâtre de guerre quelques mois plus tard, faisant partie de la campagne des Alliés en Normandie, en Belgique et en Hollande jusqu'à 1945. À son retour d'Europe, il termina ses études à l'École de droit du Manitoba et reçut son diplôme en 1946. Il fut appelé au Barreau cette même année. Il œuvra dans le domaine du droit pendant dix (10) ans au sein du cabinet Monnin, Grafton, Deniset, Dowhan et Muldoon.

En 1957, il fut nommé Conseiller de la Reine ainsi que juge à la Cour du Banc de la Reine où il siégea pendant cinq (5) ans. En 1962, il fut nommé à la Cour d'appel du Manitoba où il siégea pendant 21 ans avant d'être nommé, en 1983, juge en chef du Manitoba. Il prit sa retraite sept (7) ans plus tard, en 1990. Durant ses années de magistrature, il prit part à plusieurs décisions d'importance pour la jurisprudence et l'histoire du Manitoba, notamment dans le domaine des droits linguistiques. Il était reconnu pour des jugements succincts, clairs et précis. De plus, il présida la Commission sur la refonte des frontières scolaires ainsi qu'une Commission de redécoupage des districts électoraux au niveau fédéral.

Tout au long de sa vie, Alfred Monnin fut très actif dans la communauté francophone du Manitoba. Il fut membre de l'Association d'Éducation des Canadiens-français du Manitoba (AECFM). Il siégea pendant près de vingt (20) ans au Conseil d'administration du Collège de Saint-Boniface et présida pendant plusieurs années le Conseil d'administration de cet établissement qui lui a tant tenu à cœur. Il joua un rôle important dans trois projets de construction d'envergure dans la communauté, soit la reconstruction de la Cathédrale Saint-Boniface en 1968 suite à l'incendie, la mise sur pied du Centre culturel franco-manitobain, dont il fut président-fondateur en 1970, et la construction du pavillon d'Éducation du Collège universitaire de Saint-Boniface. Il fut également membre du Conseil d'administration de la Société historique de Saint-Boniface pendant de nombreuses années. La Société franco-manitobaine (SFM) lui a d'ailleurs décerné, en 2010, le Prix Riel, marquant ainsi ses diverses contributions à la communauté franco-manitobaine au cours de sa vie.

Alfred Monnin contribua également à la communauté manitobaine élargie. Il participa, en tant que co-président, au comité manitobain du Centenaire canadien (1967) ainsi qu'au comité du Centenaire manitobain (1970). Il fut président de l'Orchestre symphonique de Winnipeg et du Dominion Drama Festival. Il siégea également au conseil d'administration d'organismes influents dans le domaine de la santé au Manitoba, notamment l'Hôpital Saint-Boniface et les centres Taché et St-Amant.

Tout au long de sa carrière, Alfred Monnin fut également actif, en tant que président et vice-président, au sein de l'Association canadienne d'éducation en langue française (ACELF). Il participa également aux activités de l'Institut Vanier de la Famille et de Développement et Paix, un organisme national, fondé par la Conférence des Évêques catholiques du Canada, qui œuvre dans le développement international.

Après sa retraite, Alfred Monnin participa au groupe de travail qui, en consultation avec le gouvernement provincial et la communauté franco-manitobaine, veilla à la création du modèle de gérance nécessaire à l'établissement de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM). Il présida également, en 1995, la Commission d'enquête sur les pratiques électorales dans la province.

L'exceptionnelle carrière d'Alfred Monnin lui a valu plusieurs titres honorifiques, dont des doctorats honorifiques de l'Université de Winnipeg, de l'Université du Manitoba, de l'Université Laval et de l'Université d'Ottawa. Il a été décoré de l'Ordre du Manitoba et de l'Ordre des Francophones d'Amérique. Il était Officier de l'Ordre du Canada et Officier de la Légion d'Honneur de France.

Malgré les charges et fonctions qu'Alfred Monnin a acceptées au cours de sa vie, il a toujours su conserver son humilité et un remarquable sens de l'humour. On le voyait souvent parcourir les rues de Saint-Boniface, perché sur son mode de transport favori, sa bicyclette. Alfred Monnin était un homme social, connu pour son entregent et qui chérissait la compagnie des gens qui l'ont entouré à chaque étape de sa vie. Il était passionné de lecture, d'actualité et de voyage, visitant différents coins d'Europe avec son épouse, ses enfants, ses petits-enfants ou ses amis. À la fois homme de devoir et homme de foi, il était un homme de famille dévoué à ses enfants, à ses petits-enfants et à son épouse bien-aimée Denise, qu'il a soignée durant ses années d'invalidité. Grâce à sa rigueur et à sa persévérance, il a grandement contribué à l'éducation en français et au maintien de la langue française au Manitoba.

La famille Monnin souhaite remercier le personnel infirmier et médical à l'étage A6-sud de l'Hôpital Saint-Boniface pour avoir si bien assuré ses soins et son confort durant les derniers jours de sa vie. La famille tient également à remercier tout le personnel, tant à la Villa Aulneau qu'aux Soins à domicile, qui a veillé à sa santé et son bien-être pendant plusieurs années.

Pour ceux qui ont toujours le cœur sur la main, un don à Francofonds – Fonds Denise et Alfred Monnin – ou au projet de restauration de la paroisse de la Cathédrale Saint-Boniface serait grandement apprécié.

La vie de Monsieur Alfred Monnin a été commémorée le samedi 7 décembre 2013 lors de ses funérailles, qui ont eu lieu à la Cathédrale Saint-Boniface.

Desjardins
233-4949
1-888-233-4949
www.desjardinsfuneralchapel.ca

TÉMOIGNAGE

Un grand homme

par Pierre DENISET

Quand nous étions petits, nous avions un peu peur de lui. C'était peut être parce qu'il était un haut placé de la magistrature manitobaine ou parce qu'il avait atteint le rang de majeur dans l'armée canadienne, durant la Deuxième Guerre mondiale. Ou encore, parce qu'il semblait si grand par rapport à nos papas canadiens-français de courte taille.

Mais mon papa et ma maman nous avaient dit que nous n'avions aucune raison de le craindre. D'après eux, « Fred » Monnin était un superbe individu : dévoué et travaillant, humble et non prétentieux, efficace et intelligent, et surtout, charmant et doué d'un excellent sens de l'humour. J'ai compris au cours des années que mes parents l'avaient très bien jugé.

Mon papa avait travaillé avec monsieur Monnin durant les années cinquante, dans ses bureaux sur la rue Main, quand les deux étaient jeunes avocats. Il nous avait dit que monsieur Monnin était presque invariablement le premier à se rendre au bureau le matin et le dernier à quitter en soirée. Il travaillait avec acharnement sur ses dossiers, et représentait très bien tous ses clients. Aussi, il réduisait ses frais pour les clients qui n'étaient pas en moyen de payer le plein prix. Ce n'est pas surprenant qu'on m'a souvent dit que monsieur Monnin avait plus de clients que tout autre avocat manitobain de l'époque.

Monsieur Monnin a mené une voiture modeste durant essentiellement toute sa carrière de juge (Dodge Dart, noire, 1962, si je me souviens bien). On l'a souvent vu tondre sa pelouse et balayer ses trottoirs. Quand je lui avais présenté ma fille, j'avais mentionné que lui, monsieur Monnin, avait travaillé très fort pour le français au Manitoba. Sa réponse : « Oh, j'ai essayé de faire ma p'tite part, comme bien d'autres ».

Selon mon papa, on avait demandé à monsieur Monnin (à titre de juge en chef manitobain) de prononcer le discours aux finissants en droit de l'Université d'Ottawa. Il avait accepté et on lui avait envoyé un billet d'avion en première classe. Il s'était précipité d'échanger ce dernier pour un billet en classe économique. Peu après, il avait posté un chèque représentant la différence de prix, accompagné d'une brève note qui souhaitait que l'Université soit dorénavant plus astucieuse dans la gestion de ses fonds. Malgré ses grands accomplissements et ses nombreux succès, monsieur Monnin a toujours été fidèle aux principes d'humilité et d'honnêteté.

Après sa retraite, cet homme dévoué a continué d'aider les autres. J'en suis témoin, car je travaillais comme avocat et je l'appelais assez souvent pour des conseils. Il m'accueillait chaleureusement dans sa demeure au 608 Aulneau, et me fournissait d'excellents conseils. Il était d'une efficacité inouïe, voulant d'abord connaître les faits, et ensuite appliquer la loi (qu'il connaissait très bien). Comme de raison, ses conseils étaient invariablement parsemés de bon sens. Je me sentais toujours soulagé quand je quittais son foyer, car à chaque reprise, il m'avait aidé à régler un dossier, qui auparavant, m'avait donné des maux de tête. Je lui en serai toujours reconnaissant.

Monsieur Monnin et moi sommes devenus voisins en 2005, quand j'ai déménagé avec ma famille sur la Langevin. Ceci m'a donné l'occasion de le connaître encore mieux. On se rencontrait parfois dans la ruelle, où on jasait de tout et de rien. Il m'a souvent invité à prendre un verre dans son « den », ou dans sa cour, dépendant de la saison. C'était un véritable plaisir de l'écouter; il était perspicace et vif d'esprit, tout en possédant une mémoire exceptionnelle. Il était bon raconteur et ne parlait jamais de ses propres exploits. Sans le dire expressément, il était clairement fier de ses cinq fils (Michel, Bernard, Pierre, Marc et Jean-Paul).

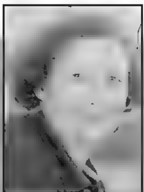
Quant à ses petits enfants, cet homme pourtant si humble ne pouvait pas s'empêcher de les vanter un peu. C'est peut-être ce souvenir de lui qui restera le plus ancré dans ma mémoire : celui d'un grand-père qui disait des belles choses de ses petits-enfants, parce qu'il les aimait beaucoup.

Au revoir, Fred.

Remerciements

La famille de Léonard Robidoux tient à remercier tous ceux qui ont assisté à ses funérailles le 14 novembre 2013. Merci beaucoup pour vos souhaits et vos condoléances.

Sincèrement,
Emilienne, Gérard, Richard, Coreen et Racquelle Robidoux.



CHRONIQUE RELIGIEUSE

PASCALE DALCQ

Un temps nouveau, un regard neuf

Nous sommes entrés, il y a une dizaine de jours, dans le temps de l'Avent. Un temps liturgique bien particulier, et qui nous parle au cœur de bien des façons.

Le début d'une nouvelle année liturgique d'abord; un peu comme un « nouveau départ » qui nous invite à retrouver un souffle nouveau. Quand l'hiver s'installe et que les jours raccourcissent, il arrive que la fatigue et la lassitude nous prennent, et que l'on ait du mal à voir plus loin que la routine de notre quotidien... C'est alors que nous est donné, comme un cadeau, ce « commencement nouveau ».

Avant la fête de la Nativité, où se révèle de façon tangible le Dieu qui vient demeurer parmi nous, Dieu qui se rend proche dans la simplicité, dans la fragilité d'un enfant, Dieu qui vient partager notre quotidien; avant la fête de l'Épiphanie, où nous célébrons le mystère de Dieu qui se révèle aux nations; avant la fête du Baptême du Seigneur où, à la suite de Jésus, résonnera pour nous l'appel à l'écoute du Seigneur qui nous invite à entrer dans sa mission.... Oui, avant tous ces moments « d'épiphanie », de révélation, nous est offert un autre temps où les textes de la liturgie nous situent dans l'attente d'une venue...

« *N'as-tu pas entendu son pas silencieux? Il vient, vient, vient à jamais* », écrivait Tagore. Oui, le Dieu qui *vient* à nous en Jésus, fait moins de bruit que nos slogans publicitaires... Alors, pour l'entendre et le reconnaître, il nous faut d'abord savoir prendre le temps... le temps du silence, le temps de l'écoute. Dans nos vies trop occupées, savoir profiter de chaque « petit moment de loisir » pour d'abord nous remettre à l'écoute de la Parole de Dieu : une Parole qui nous invite à « veiller » dans l'attente joyeuse. Pourquoi?...

Lorsque nous prenons le temps de faire silence, nous savons d'abord mieux entendre le désir profond qui nous habite : une aspiration à une vie paisible et profondément « réconciliée », une vie où l'amour reçu et partagé rythme le quotidien, une vie habitée d'une joie profonde, que le contretemps et les contradictions n'altèrent jamais vraiment.

Dans une vie qui ne nous laisse pas toujours le temps de souffler, nous entendons l'appel à recentrer notre attention pour préparer nos cœurs à accueillir le don de Dieu. Dans les textes que la liturgie nous offre, se multiplient les images de rosée, de germe, de naissance, images de douceur et de fragilité, images caractéristiques de tout commencement de la vie. Douceur pour reposer nos cœurs fatigués par la longue route; fraîcheur pour nous redonner la capacité de poser sur chaque journée un regard neuf! Réapprendre à remercier pour chaque jour de vie qui nous est donné, pour chaque rencontre nouvelle, pour chaque opportunité de tendre la main et de partager avec d'autres les biens reçus, pour chaque opportunité d'entraide fraternelle dans le travail, de partager nos talents; pour chaque opportunité de reconnaître le regard de notre Dieu dans celui de nos frères et sœurs.

Jésus, qui nous enseigne par sa Parole et par ses actes l'amour infini dont le Père nous aime, savait prendre le temps de se retirer dans le silence de la prière, et l'intensité de sa vie publique fut préparée par des années de vie cachée. Et nous-mêmes, nous savons bien que c'est dans le silence de la prière, à notre source profonde, que nous puisons le courage de nos générosités. Déjà « *Il est présent dans notre attente* » nous dit la liturgie.

Oui, *Il vient*... quand notre cœur éprouve une paix soudaine dans le silence de la prière. *Il vient*... quand nous découvrons, à l'écoute de la Parole, un sens nouveau à des mots mille fois entendus. *Il vient*... dans un sourire partagé. *Il vient*... dans nos élans de solidarité et nos mains tendues. *Il vient*... lorsque nous veillons au chevet d'un ami. *Il vient*... même lorsqu'il nous semble loin et un peu absent. *Il vient*... dans notre attention envers ceux qui traversent l'épreuve. *Il vient*... dans tous nos moments de joie et d'amitié partagée.

La présence du Seigneur parmi nous, nous la célébrerons plus spécialement lors de la fête de sa Nativité. Sachons la célébrer déjà alors que nous cheminons dans l'attente et l'espérance. Comme l'écrivait si bien un ami moine : « Dieu a mille ans pour faire un jour; je n'ai qu'un seul jour pour faire de l'éternel, c'est aujourd'hui! » (1)

(1) Christian de Chergé

TÉMOIGNAGE

In memoriam Alfred Monnin

Bernard Bocquel
pour la Société Société historique
de Saint-Boniface

Avec le décès à l'âge vénérable de 93 ans et neuf mois d'Alfred Monnin, la communauté franco-manitobaine a perdu son serviteur le plus sûr de la deuxième moitié du XXe siècle et la Société historique de Saint-Boniface un de ses piliers centraux.

Son intérêt marqué pour l'histoire, Alfred Maurice Monnin le développa dès l'adolescence alors qu'il fréquentait le Collège de Saint-Boniface, qui dispensait la formation classique préconisée par les jésuites. Il dut son déclic au Père Grondin, son professeur en Versification, qui tenait à initier ses élèves à l'histoire, et tout spécialement à l'histoire du Manitoba.

Le grand respect qu'Alfred Monnin entretenait à l'endroit de l'abbé Antoine d'Eschambault, historien de réputation canadienne et président de la Société historique de Saint-Boniface depuis 1933, fit qu'il accepta de lui succéder à sa mort prématurée en 1960. C'était l'époque où la Société s'employait à trouver un lieu permanent pour sa collection d'artefacts et de documents d'archives. Les premières démarches furent faites pour que l'ancienne Maison provinciale des Sœurs Grises devienne le Musée de Saint-Boniface.

Grâce à sa mémoire photographique exceptionnelle, doublée de sa profonde curiosité pour les gens de son milieu, il fut jusqu'à récemment un fin connaisseur des liens de parenté au sein de la communauté franco-manitobaine. Si tout le monde le connaissait, la réciproque était presque vraie.

En 1990, cinq ans avant la date limite de la retraite obligatoire, le juge Alfred Monnin tira sa révérence et ne voulut plus qu'on l'appelle «Monsieur le juge». L'humilité était chez lui aussi profonde que sa détestation des flagorneurs et autres obséquieux.

Peu après sa retraite, Alfred Monnin participa à une assemblée annuelle de la Société historique de Saint-Boniface. Son nom fut suggéré pour qu'il se présente aux élections du conseil d'administration. Il accepta et fut toujours réélu. En 2011, à l'âge de 91 ans, il décida toutefois de renoncer à se représenter.

Néanmoins il continua de participer fidèlement aux activités de la Société historique. Ainsi il ne manqua point l'assemblée générale annuelle de juin 2013. Une ultime fois, il eut la satisfaction de proposer la levée de l'assemblée. Un privilège, ou plutôt une marque de respect, qui lui était tacitement réservé depuis bien des années.

La Société historique a récemment perdu un de ses plus fidèles soutiens, la généalogiste Patricia Turenne. Le décès d'Alfred Monnin la rend encore un peu plus orpheline.

Pour voir le texte au complet
de cet hommage allez à :
http://shsb.mb.ca/Carnet/Alfred_Monnin

LA LIBERTÉ
Depuis 1913

C. P. 190
420, rue Des Meurons, unité 105
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4

Journal hebdomadaire publié le mercredi par Presse-Ouest Limitée.

Directrice et rédactrice en chef :
Sophie GAULIN
Rédactrice adjointe et projets spéciaux :
Lysiane ROMAIN
Journalistes :
Daniel BAHUAUD et
Camille HARPER-SÉGUY (congé de maternité)
Journaliste et reporter de projets spéciaux :
Wilgis AGOSSA
Journalistes stagiaires :
Manon BACHELOT, Chloé LE MAO
et **Thomas RICHARD**
Chef de la production :
Véronique TOGNERI
Adjointe à la direction :
Roxanne BOUCHARD
Caricaturiste :
Cayouche (Réal BÉRARD)

Les bureaux sont situés au
420, rue Des Meurons, unité 105
et sont ouverts de 9 h à 17 h
du lundi au vendredi

Toute correspondance doit être adressée à
La Liberté, Case postale 190,
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4

Les lettres à la rédaction seront publiées si leur contenu n'est pas diffamatoire et leur auteur(e) facilement identifiable. L'heure de tombée pour les lettres à la rédaction est le vendredi 12 h pour une possible parution le mercredi de la semaine suivante.

Veuillez noter que les chroniques publiées dans *La Liberté* reflètent l'opinion de leurs auteurs et pas forcément celle du journal

Téléphone : (204) 237-4823
Sans frais : 1 800 523-3355
Télécopieur : (204) 231-1998
Web : la-liberte.mb.ca

L'heure de tombée pour les annonces est le mercredi 16 h pour parution le mercredi de la semaine suivante. La direction se réserve le droit de refuser toute annonce envoyée après cette échéance ou d'imposer une surcharge de 10 %.

Nos annonceurs ont jusqu'au mardi de la semaine suivante pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

L'adresse Internet : www.la-liberte.mb.ca

Courrier électronique :

Direction et lettres à la rédaction :
la-liberte@la-liberte.mb.ca

Communiqués de presse :
redaction@la-liberte.mb.ca

Abonnements :
administration@la-liberte.mb.ca

Département graphique :
production@la-liberte.mb.ca

L'abonnement annuel :
Manitoba : 64,50 $
(TPS et taxe provinciale incluses)
Ailleurs au Canada : 69,85 $ (TPS incluse)
États-Unis : 180,50 $ • **Outre-mer :** 247 $

Les changements d'adresse pour les abonnements doivent nous parvenir AU MOINS DIX JOURS avant la date de déménagement.

Le journal LA LIBERTÉ est imprimé sur les presses de **Derksen Printers à Steinbach.**

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40012102
N° D'ENREGISTREMENT 7996

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA à : C.P. 190, SAINT-BONIFACE (MANITOBA) R2H 3B4

COURRIEL : la-liberte@la-liberte.mb.ca

ISSN 0845-0455

APF Association de la presse francophone
Fondation Donatien Frémont
RÉSEAU SÉLECT
CMCA AUDITED

« Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques, qui relève de Patrimoine canadien. »

Canada

À VOTRE SERVICE

SERVICES

AVOCATS-NOTAIRES

ABONNEZ-VOUS À LA LIBERTÉ Depuis 1913

OPTIONS OFFERTES

	Au Manitoba	Ailleurs au Canada
1 an	64,50 $ ❒	69,85 $ ❒
2 ans	107,35 $ ❒	119,70 $ ❒

Nom

Prénom

Adresse

Ville Province

Code postal Téléphone

Je choisis de payer par :

❒ Visa : ____________ Expiration : ______

❒ MasterCard : ____________ Expiration : ______

(inscrire le numéro de votre carte et la date d'expiration)

Chèque ou mandat poste :

(libellez votre chèque ou mandat de poste à l'ordre de *La Liberté*)

C.P. 190, 420, rue Des Meurons, unité 105 Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4

ACTUALITÉS

LANGUE ET CULTURE

Assimiler les anglophones!

Pour faire le pont entre les francophiles et les francophones, l'organisme Canadian Youth for French a tenu une soirée sociale encourageant le dialogue amical.



Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

Quelque 60 anglophones francophiles et Franco-Manitobains ont convergé, le 7 décembre dernier, vers la Maison des artistes visuels francophones, à Saint-Boniface, pour entamer un dialogue sur l'identité linguistique, les moyens de perfectionner son français et les difficultés des francophiles d'intégrer la communauté francophone.

Organisée par l'organisme Canadian Youth for French (CYF) sous le format de rencontres *speed dating*, la soirée a vu les participants se parler d'une brochette de sujets reliés à l'emploi du français dans la vie quotidienne.

« Les anglophones pouvant s'exprimer en français veulent approfondir leur connaissance de la langue, souligne la Torontoise et membre du conseil d'administration de CYF, Calina Ellwand. Souvent, les francophones ne s'en rendent pas compte. Ils nous répondent en anglais pour nous accommoder, croyant nous rendre service. C'est un des petits défis de tous les jours de leur rappeler de nous laisser nous exprimer en français, même si parfois nous trébuchons sur les mots. »

« Un grand défi, pour les anglophones issus des écoles d'immersion française, est de trouver des occasions de parler le français à l'extérieur de la salle de classe, souligne à son tour la Winnipégoise, Catherine Logan. C'est difficile lorsque nous ne savons pas tout à fait où nous rendre pour pratiquer notre français. J'ai bon espoir que la CYF pourra organiser d'autres soirées du genre. »

Même son de cloche chez la Winnipégoise, Elisabeth Worden. « Après l'école, j'avais perdu contact avec la langue française, explique-t-elle. Ce n'est qu'au travail, lorsqu'un Tunisien a intégré nos bureaux, que j'ai pu m'exprimer davantage en français. Pourtant, j'aimerais plus d'occasions pour parler la langue. »

Selon plusieurs francophiles présents lors de la soirée, le plus grand défi est d'ordre identitaire.

« Plusieurs francophones sont surpris que je ne me considère pas francophone, étant donnée ma facilité à m'exprimer en français, indique Calina Ellwand. Or, mon identité culturelle est autre. De plus, je ne veux pas trop m'imposer, en prenant la place des francophones. Ils ont trop lutté pour leurs droits linguistiques pour que je vienne prendre trop de place. »



photo : Daniel Bahuaud

Les anglophones, Calina Ellwand et Catherine Logan, s'entretiennent avec les Franco-Manitobaines, Chloé Freynet-Gagné et Stéphanie Demers.

La Winnipégoise, Chloe Carpenter, estime pour sa part qu'il est possible pour une anglophone d'intégrer la francophonie, surtout au Manitoba.

« J'ai appris le français dans les écoles d'immersion et, au début, il était difficile pour moi de traverser la rivière Rouge et de participer à des activités à Saint-Boniface, explique-t-elle. Avec le temps, c'est devenu plus facile. Je siège au conseil d'administration du Conseil jeunesse provincial (CJP). Pour moi, être francophone, c'est vivre en français et faire des activités en français. Avec l'exogamie, il n'a jamais été plus facile d'intégrer la communauté, tout en vivant avec les deux langues, et en s'épanouissant dans les deux langues. »

Le président et fondateur du CYF, Justin Morrow, affirme que les anglophones voulant s'exprimer en français sont de plus en plus nombreux. « Nous voulons nous assimiler, lance-t-il avec humour. Notre organisme existe parce que nous voulons parler français, et nous exprimer avec autant de fluidité que les francophones. Au Manitoba, où la communauté francophone est présente depuis les débuts de l'époque coloniale, et où les organismes cherchent à agrandir l'espace francophone, nous pourrons tailler notre place. »

En effet, le CYF a tenu son assemblée annuelle, qui avait lieu du 7 au 9 décembre. Lors des rencontres, il a été question de planification stratégique, de recrutement de membres et de tendre la main aux organismes franco-manitobains. D'ailleurs lors de cette rencontre, *La Liberté* s'est associée à CYF afin d'inciter les membres du nouvel organisme à s'abonner à la version numérique du journal.

Mais les partenariats risquent de se multiplier. En effet, « le 9 décembre, nous avons rencontré des représentants du CJP, de la Société franco-manitobaine, du Centre culturel franco-manitobain et du Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba, explique Justin Morrow. Nous avons discuté de nos réalités respectives et des activités et stratégies qui permettront aux francophiles d'intégrer davantage la communauté. »

POLITIQUE FÉDÉRALE

Le pouvoir des chefs

Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

Un projet de loi proposé par un simple député fédéral conservateur, pourrait, si adopté le 12 décembre prochain, limiter le pouvoir des chefs des partis politiques canadiens, notamment celui du premier ministre du Canada.

Déposé par le député conservateur de Wellington-Halton Hills, et ancien ministre des Affaires intergouvernementales, Michael Chong, le projet de loi accorderait aux caucus des partis politiques le pouvoir d'entamer une révision du *leadership*, avec l'aval de 15 % de ses membres. Après quoi une simple majorité + un vote permettrait à un caucus de démettre un chef de ses fonctions.

En outre, le projet de loi propose d'accorder aux associations partisanes des circonscriptions locales le pouvoir de choisir leurs propres candidats électoraux, enlevant ainsi au chef du parti le pouvoir de choisir, arbitrairement, les candidats.

Le commentateur politique, Michel Lagacé, estime que le projet de loi, si adopté, servira à corriger d'importants déséquilibres du pouvoir sur la scène politique canadienne.

« Le contrôle des députés, par les chefs des partis, et surtout par le premier ministre, est devenu extrême, affirme-t-il. Les députés n'ont plus le droit de dire ce qu'ils veulent. À l'heure actuelle, ils sont tenus à applaudir toutes les âneries du gouvernement. Le projet de loi de Michael Chong ne nous amènera pas où nous étions il y a 40 ans, avant le début de la grande concentration du pouvoir au Bureau du premier ministre (BPM), mais accordera aux députés une marge de liberté pour s'exprimer, tout en permettant au caucus de se départir de ses chefs politiques, comme dans d'autres pays parlementaires, notamment l'Angleterre et l'Australie. »

Pour sa part, le politologue, Roger Turenne, estime que le projet de loi « a beaucoup de bon sens, et est solidement ancré dans la tradition parlementaire ».

« Le projet de Michael Chong tombe merveilleusement à point, puisqu'on remet en question le comportement du BPM, et le rôle qu'aurait pu jouer le premier ministre dans le scandale des dépenses au Sénat. Il vise à corriger les pires excès de la partisanerie. Ce serait souhaitable qu'il soit adopté, puisque les députés sont à la merci des chefs, qui peuvent les enlever du caucus, et leur dire comment voter en chambre. »

Le projet de loi de Michael Chong a déjà été chaleureusement accueilli par le Parti libéral et le Nouveau parti démocratique. Michel Lagacé estime qu'il court de bonnes chances de se faire adopter.

« Cela ne prendrait qu'une douzaine de votes conservateurs pour le faire adopter, souligne Michel Lagacé. Un bon nombre de députés conservateurs y sont favorables, en dépit de la main mise de Stephen Harper sur le parti. »

Ou, peut-être, en raison de cette emprise. On se rappellera que Michael Chong, alors ministre des Affaires intergouvernementales, a démissionné du conseil des ministres en 2006, lorsqu'il a appris, avec des journalistes, la nouvelle que Stephen Harper allait reconnaître les Québécois comme une nation. Plus récemment, en juin dernier, le député conservateur albertain d'Edmonton-Saint-Albert, Brent Rathgeber, a quitté le caucus fédéral, en déclarant que les députés n'étaient que « des phoques entraînés ».

« Je ne nous reconnais presque plus, a-t-il alors déclaré sur son blogue. Pire encore, je crains que nous soyons devenus ce dont nous nous moquions autrefois. »

« L'ironie, c'est que l'autonomie du député a été beaucoup préconisée par l'ancien chef du Parti réformiste, Preston Manning. Stephen Harper a démontré jusqu'à quel point il est allé dans le sens inverse des intentions originelles de son parti. »

Selon Roger Turenne, les conservateurs, malgré les idéaux de Preston Manning, n'adopteront pas le projet de Michael Chong.

« L'*establishment* conservateur est contre l'idée, déclare-t-il. On a beau souligner que le vote sera secret, il faut se rappeler qu'il sera précédé d'un débat ouvert. Alors les conservateurs qui se déclarent en faveur risquent des sanctions. »

Éditorial



par Jean-Pierre Dubé
jpdube@la-liberte.mb.ca @jeanpierre_dube

Déjà millionnaire

Toute grande cause débute comme un mouvement, se transforme en business et finit par dégénérer en racket. (Eric Hoffer)

Cette citation est une référence utile pour comprendre certains évènements, comme ce moment lors d'une réunion du Comité des finances du Sénat.

Le Comité est présidé par Irving Gerstein, l'administrateur du fonds de dépannage du Parti conservateur du Canada. Le sénateur est cité dans une enquête policière pour son rôle dans une tentative d'influencer un audit sur les dépenses suspectes du sénateur Mike Duffy.

Le 5 décembre, la majorité du Sénat a bloqué une proposition invitant le vérificateur de la firme Deloitte à donner sa version des faits. Lorsque qu'on demande au président Gerstein de céder sa place pour la durée de l'enquête, compte tenu des allégations pesant contre lui, il prend un moment pour réfléchir avant de rétorquer. « Je déclare la motion hors d'ordre ».

Gouvernements, entreprises ou clubs sociaux oscillant entre business et racket ont ce type de comportement. On l'a vu noir sur blanc avec le gouvernement libéral précédent, grâce aux travaux de la Commission Gomery sur le scandale des commandites. On le voit *ad nauseam* à Montréal avec la Commission Charbonneau sur la construction. Et si on est chanceux, on aura une commission d'enquête sur le camouflage du scandale du Sénat.

Ce comportement est marqué par le contrôle obsessif de l'appareil public, le manque de transparence et de reddition de comptes, le refus de se soumettre aux questions et de répondre aux demandes d'accès à l'information, le droit arrogé de se maintenir au pouvoir par tous les moyens, de briser les règles et de les changer au besoin, de saccager la texture nationale en cachette avec des lois omnibus, de pratiquer le favoritisme politique, d'enfouir les documents compromettants, de couper les subventions aux détracteurs, de museler ses propres membres et de nier toute responsabilité quand ça tourne mal.

Tout mouvement peut avoir de bonnes raisons de se transformer en entreprise et la décision se prend ouvertement. Quand un organisme ajoute à son mandat le service public, la population est souvent mieux servie, comme en matière de langues officielles. Dans les circonstances, il peut y avoir une tension quant à son autonomie politique.

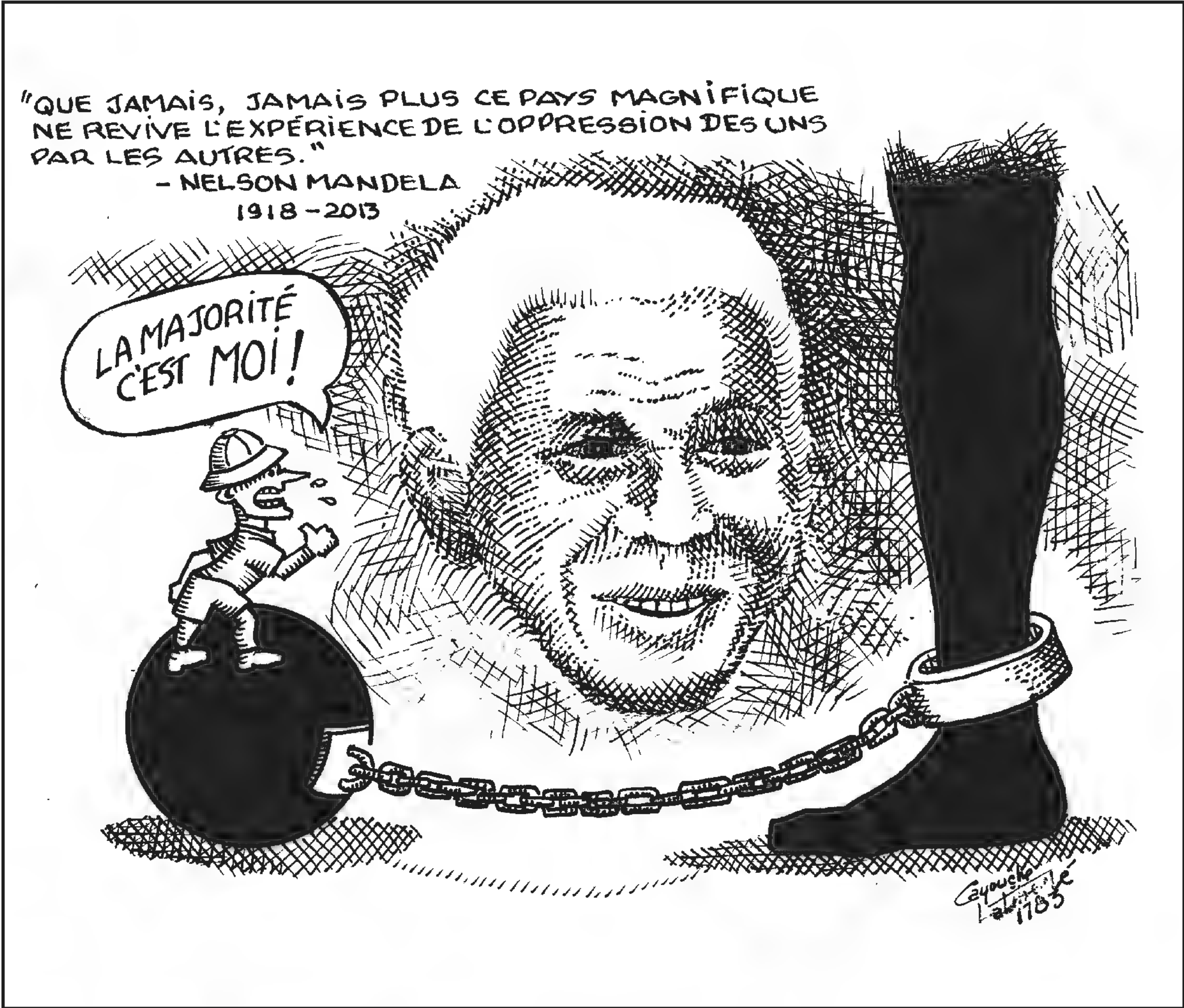
À titre d'exemple, lorsque la Fédération des parents du Manitoba a obtenu par voie juridique la reconnaissance du droit à la gestion scolaire, elle a mis sur pied une administration pour offrir le service. Elle a continué comme mouvement et conservé son indépendance.

Face à la possibilité de devenir une extension administrative, l'Association des juristes d'expression française du Manitoba a récemment décidé de privilégier sa mission originelle de revendication des droits. Ce choix peut coûter cher. Mais comme l'a écrit et chanté Richard Desjardins, quand on ne se laisse pas abuser, on est « déjà millionnaire ».

La transition entre business et racket est une œuvre de coulisse. Elle se produit dans le climat actuel quand un gouvernement exige une entière loyauté en échange d'une aide financière. Ce n'est pas nouveau mais d'une ampleur jamais vue dans le milieu associatif. L'organisme ayant conclu à huis clos un pacte de silence est reconnaissable par des signes. Peut-il servir à la fois le pouvoir et ses membres?

Au Parlement canadien, la dissidence commence à émerger à l'intérieur du parti gouvernant dans les deux chambres. Le vent commence-t-il à tourner? Espérons-le.

Au Manitoba français, des organismes résistent au modèle dominant. Ces voix discordantes privées de moyens appropriés ont besoin de notre appui continu. Donnons-le.



À VOUS *la parole*

À vous la parole est une nouvelle rubrique sur notre site Web. Vous pouvez réagir aux lettres sur www.la-liberte.mb.ca.

Message à la communauté

L'Université de Saint-Boniface (USB) a appris, à la suite de la réception d'une lettre du Commissaire aux élections du Manitoba, que l'enquête entreprise en janvier 2013 a déterminé qu'aucune action en justice ne serait engagée contre l'USB à la suite de la violation par inadvertance de la *Loi sur le financement des élections.*

La conclusion du commissaire se lit comme suit :

Il ne fait aucun doute que l'USB et les employés qu'elle a remboursés ont contrevenu à la Loi sur le financement des élections (LFE). L'USB a admis ce fait. Cependant, j'ai acquis la conviction que cette infraction a été commise par inadvertance. L'USB n'a fait aucune tentative de dissimuler ses actes en ce qui concerne l'adoption et l'exécution de sa politique de remboursement. Les procès verbaux des réunions du comité exécutif et du Bureau des gouverneurs reflètent clairement les décisions qui ont été prises. Les preuves justificatives de tous les employés qui ont été remboursés ont été gardées et mises à la disposition des médias et de mon bureau. L'USB nous a signalé tout cela dès qu'elle s'est rendu compte de son erreur et a offert son entière collaboration dans le cadre de notre enquête.

À mon avis, il ne s'agit pas ici d'une affaire pour laquelle une poursuite servirait l'intérêt public. Dans le cas d'une infraction par inadvertance à la Loi, l'Article 91(2) de la LFE permet au commissaire d'émettre une mise en garde officielle et je me suis demandé si une telle mesure serait appropriée dans le cas présent. Dans les circonstances, j'ai déterminé que même une mise en garde officielle ne serait pas nécessaire. J'ai pu établir que l'USB et les membres du personnel et du Bureau des gouverneurs impliqués dans cette affaire reconnaissent l'importance des lois sur le financement des élections et qu'il n'y a pas de probabilité raisonnable qu'aucune de ces personnes ne commette une autre infraction de cette nature. J'ai également tenu compte du fait que l'USB a porté cette question à mon attention dès qu'elle s'est rendu compte de son infraction. Par conséquent, je propose de fermer ce dossier et de ne prendre aucune autre mesure dans cette affaire.

C'est avec soulagement et humilité que l'USB a accueilli cette nouvelle. La transparence et une saine gestion des fonds publics et privés sont toujours au cœur des préoccupations de l'Université de Saint-Boniface. La relation privilégiée entre l'établissement et la communauté est un pilier fondamental pour leur évolution et leur développement mutuel. Nous accordons une grande valeur aux liens que nous entretenons avec tous nos partenaires : des contribuables aux donateurs, en passant par l'ensemble de la collectivité et ses élus.

L'USB a cessé la pratique de remboursement de dons à des partis politiques et a modifié ses politiques de remboursement.

Léo Robert
Le président
du Bureau des gouverneurs
Winnipeg (Manitoba)
Le 11 décembre 2013

J'aime les nouvelles nouvelles

Madame la rédactrice,

Étant un maniaque des nouvelles, ça me tombe sur les nerfs de lire certaines "nouvelles" trouvées dans les médias écrits anglophones à Winnipeg.

Deux exemples suffisent. Dernièrement, le Parti conservateur du Manitoba fait un sondage demandant aux Manitobains s'ils aiment la récente augmentation de 1 % de la taxe provinciale. Le résultat? 80 % non. Quelle nouvelle! Et maintenant les Conservateurs se pètent les bretelles. Pourquoi n'était-ce pas 100 %? Ensuite on demande à la famille de Nelson Mandela ce qu'elle pense de lui. « C'est un grand homme! Et bien oui, le restant de la planète pense comme eux. Nouvelle?

Pourquoi pas demander si on aime se faire claquer avec une amende de 300 $ pour excès de vitesse? Une nouvelle n'est-ce pas?

Armand Bédard
Saint-Boniface (Manitoba)
Le 9 décembre 2013

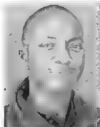
Écrivez-nous!

Le journal *La Liberté* est ouvert à la publication de toute lettre à l'éditeur à condition que l'identité de l'auteur soit connue (les noms de plume ou pseudonymes ne sont pas acceptés) et qu'elle ne contienne pas de propos diffamatoires. La rédaction se réserve également le droit de limiter la longueur des lettres ou de retourner celles dont la formulation n'est pas claire. Merci d'envoyer vos lettres au plus tard le vendredi avant midi pour une possible parution la semaine suivante.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

La bonne foi récompensée

Le Commissariat aux élections du Manitoba ne poursuivra pas l'Université de Saint-Boniface pour avoir contrevenu la *Loi sur le financement des élections*. Il n'y aura pas non plus de mise en garde.


Wilgis AGOSSA
presse3@la-liberte.mb.ca

La décision du Commissariat aux élections du Manitoba concernant le dossier de violation par l'Université de Saint-Boniface (USB) de la *Loi sur le financement des élections* était attendue. Après plusieurs mois d'enquête, le commissaire aux élections du Manitoba, Bill Bowles a décidé qu'aucune action en justice ne serait engagée contre l'USB.

En effet, le 23 janvier dernier, l'USB s'était rendu compte qu'elle avait violé la *Loi sur le financement des élections* en remboursant des employés qui avaient assisté à des activités politiques. Une violation des articles 41.1 et 41.2 de la *Loi*. De 2010 à janvier 2013, 22 contributions avaient été faites.

« Il ne fait aucun doute que l'USB et les employés qu'elle a remboursés ont contrevenu à la *Loi sur le financement des élections* (LFE) », écrit le Commissaire aux élections du Manitoba, Bill Bowles dans sa lettre. Cependant, les enquêtes ont confirmé les propos des responsables de l'établissement qui avait affirmé en janvier dernier, en avouant leur faute, avoir agi par inadvertance.


Archives La Liberté
Le président du Bureau des gouverneurs de l'Université de Saint-Boniface, Léo Robert.

« L'USB n'a fait aucune tentative de dissimuler ses actes en ce qui concerne l'adoption et l'exécution de sa politique de remboursement », peut-on aussi lire dans ce rapport. Le Commissaire aux élections du Manitoba a aussi précisé que l'USB a été transparent tout au long de la procédure.

C'est alors une bonne nouvelle pour l'USB qui d'ailleurs est soulagée. Dans une lettre à la rédaction, publiée en page 4 de cette même édition, le président du Bureau des gouverneurs de l'USB, Léo Robert écrit : « C'est avec soulagement et humilité que l'USB a accueilli cette nouvelle. La transparence et une saine gestion des fonds publics et privés sont toujours au cœur des préoccupations de l'Université de Saint-Boniface. »

« Ils ont cru en notre bonne foi, c'est ce qu'on espérait », ajoute la coordonnatrice des communications et du développement de l'USB, Dominique Philibert. Mais ça aurait pu être pire. « L'USB est vraiment chanceuse d'avoir eu une telle décision », souligne l'analyste en politique et gouvernance, Michel Lagacé.

Plus jamais ça!

L'USB s'en sort plutôt bien. Il n'y aura pas de poursuite judiciaire. Mieux, « dans les circonstances, j'ai déterminé que même une mise en garde officielle ne serait pas nécessaire », écrit Bill Bowles. Mais, « il faut maintenant rassurer le public », pense Michel Lagacé.

« Dès qu'on a su qu'on avait enfreint la loi, on a tout mis en place pour que ça n'arrive plus », explique Dominique Philibert. Ce que confirme le Bureau des gouverneurs dans son communiqué. « L'USB a cessé la pratique de remboursement de dons à des partis politiques et a modifié ses politiques de remboursement. »

Mais Michel Lagacé estime que l'USB a gardé un trop long silence. « Maintenant c'est important de rendre compte au public et surtout de dire toutes les démarches qui sont entreprises pour que de telles situations n'arrivent plus jamais, affirme-t-il. Il faut rétablir la confiance avec le public. »

LA LIBERTÉ REVISITÉE

1930-2013



Bernard BOCQUEL



LA LIBERTÉ ET LE PATRIOTE

, VENDREDI 26 AVRIL 1957 PRIX: SEPT CENTS

photo: Hubert Pantel

Alfred Monnin gagne sans appel

Une photo du juge en chef Alfred Monnin trois semaines de suite dans La Liberté? Actualité oblige! C'est en effet le juge Monnin qui a gagné le tirage organisé à l'occasion de la remise des subventions à Saint-Pierre-Jolys. Le prix? Un abonnement gratuit à La Liberté. Puisqu'il est (évidemment) déjà abonné, en faveur de qui Alfred Monnin va-t-il trancher? Selon nos sources, la cause est déjà entendue: l'un des fils.

La Liberté, 1er janvier 1989, page 8.

avec laquelle … et le bien"

Nuit de désolation et de larmes

2—"De même, la nuit qui précéda la résurrection de Jésus fut une nuit de désolation et de larmes, ce fut une nuit de ténèbres. Ses ennemis étaient satisfaits d'avoir finalement enfermé dans la tombe le 'Séducteur du peuple'. Une fois frappé le Pasteur, le petit troupeau s'était dispersé. Les amis de Jésus, désolés, déconcertés, sont contraints de se cacher par crainte des scribes et des pharisiens. Jésus est dans la tombe. Sa dépouille repose sur la roche froide et tout Son corps demeure couvert de plaies. Ses lèvres sont muettes. Que reste-t-il encore de Ses paroles qui savaient encourager, réconforter, illuminer. Ses paroles si pleines de majesté et de sagesse? Où sont Ses ordres aux vents et aux tempêtes. Son pouvoir d'échapper aux embûches diaboliques de Ses ennemis ou de faire front courageusement à leurs fureurs? Où est le don de guérir les malades, de ressusciter les morts? Tout (semblait-il) était fini. Et avec Lui ont été ensevelis dans la tombe, non seulement les ambitieux projets de certains, mais aussi les modestes espérances de beaucoup. Tout est fini, murmurent les hommes, et dans leur voix résonne une tristesse dé-

L'on voit sur cette photo exclusive de La Liberté et le Patriote, l'hon. Alfred Monnin, nouveau juge à la Cour du banc de la Reine, avec Mme Monnin (née Denise Pelletier) et leurs cinq garçons, de gauche à droite: Jean-Paul, 7 mois, Bernard, 9 ans, Pierre, 7 ans, Michel, 10 ans, et Marc, 3 ans. (Photo Gene Gauthier)

Me Alfred Monnin, de St-Boniface, nommé à la Cour du banc de la Reine

La Liberté et Le Patriote, 26 avril 1957, page 1.

ALFRED MONNIN ET *LA LIBERTÉ* : UNE RELATION DE TOUJOURS

À toutes les époques, *La Liberté* s'est efforcée au mieux de ses moyens d'être un miroir de l'aventure de la vie française au Manitoba. Notamment, miroir de ses organisations comme miroir de ses figures influentes.

L'influence exceptionnelle exercée par Alfred Monnin dans sa communauté de cœur a fait en sorte que le journal n'a jamais manqué une étape importante dans sa vie. Les milliers de pages de *La Liberté* contiennent donc un reflet précieux de la vie publique de l'homme qui s'est éteint le 29 novembre 2013 à presque 94 ans.

Ses parents d'origine suisse lisaient en français *Le Pays* de Porrentruy, *Le Devoir* de Montréal et *La Liberté*. En 1930, à l'âge de dix ans, Alfred Monnin reçoit son baptême du journal. Son nom apparaît pour la première fois dans la liste des élèves qui ont participé au rituel concours de français de l'Association d'Éducation des Canadiens français du Manitoba. Il vient de compléter son grade VI à Provencher et a obtenu un honorable 73 %. Cette note le place au premier rang des garçons de son école.

Les rédactions qui se sont succédé à *La Liberté* ont toujours eu le souci de démontrer aux lecteurs que la cause canadienne-française valait toutes les peines, puisque la jeunesse était embarquée. Au Collège de Saint-Boniface, le futur juge fait partie des « Avant-Gardistes ». Ce qui vaut à ses parents de lire en juin 1933 : « Alfred Monnin nous a lu d'une façon très claire les exploits d'Iberville, le héros canadien. »

Ses convictions de militant ayant été repérées et dûment cultivées par ses professeurs jésuites, Alfred Monnin participe à son premier congrès bisannuel de l'Association d'Éducation en 1938. En septembre 1941, il apporte la bonne parole lors de la campagne annuelle de prélèvement de fonds en faveur de l'Association. *La Liberté* rapporte dans la chronique de Laurier : « En quelques minutes, il sut captiver son auditoire. Il se révéla une âme ardente et dévouée et insista surtout auprès de la jeunesse pour continuer à faire aimer notre belle langue française, gage précieux de notre foi catholique. »

Il n'est pas sûr que le principal intéressé en ait tant dit. L'article, probablement de la plume du curé de Laurier, l'abbé Maurice Pierquin, a montré à la « jeune recrue », si encore besoin était, qu'un peu de surenchère religieuse ou nationale s'avère possible dans les chroniques de villages, voire dans les autres articles du journal.

Sans fioritures toutefois paraissaient dans *La Liberté et Le Patriote* les « Petites Notes », sortes de mini télégrammes communautaires destinés à tous. En septembre 1942 une « Petite Note » précisait : « Alfred M. Monnin, officier cadet de l'armée, a commencé son cours d'officier d'infanterie à Brockville, Ont. Bachelier ès arts du Collège de Saint-Boniface et étudiant en droit de 3e année, M. Monnin s'est enrôlé au mois de mai. Ses parents, M. et Mme A.-F. [en fait Alphonse-Louis et Adèle Sperisen] Monnin, demeurent à 524 rue Aulneau. »

Après la guerre, le jeune avocat toujours anxieux d'augmenter sa clientèle obtient assez régulièrement sa photo *(pendant des années la même)* accompagnée d'un petit bas de vignette informatif. Un prêté pour un rendu de la part de l'hebdomadaire satisfait de pouvoir compter sur une petite annonce dans le carnet des professionnels. Prenons un exemple d'une brève avec photo qui remonte à décembre 1953 : « Me Alfred Monnin, de l'étude Monnin, Grafton, Deniset et Dowhan, qui vient d'être élu président de l'Association des Anciens élèves du Collège de Saint-Boniface, à la réunion annuelle qui a eu lieu à l'Auditorium du Collège, dimanche dernier, 6 décembre. »

Si la nomination en avril 1957 de Me Monnin à la Cour du banc de la Reine constitue un événement extraordinaire dans la vie du nouveau juge, elle l'est tout autant pour *La Liberté*. Afin de bien marquer le coup, le journal se lance dans la dépense et commande pour sa première page une photo au professionnel Gene Gauthier. Pour le journal des Oblats de Marie-Immaculée, cette nouvelle hautement politique offre une occasion parfaite de mettre en valeur la dimension familiale. Ainsi les lecteurs découvrent à la Une un peu de l'intimité du couple Alfred Monnin-Denise Pelletier : papa, maman et leurs cinq enfants ensemble sur le canapé.

La rédaction insiste auprès des lecteurs sur l'énorme prestige que représente cette nomination d'Ottawa et combien elle rejaillit sur tout l'élément franco-catholique de la province. La preuve est une fois de plus établie que les Canadiens-français du Manitoba comptent dans la société manitobaine. Dorénavant, tout ce qui sera important pour l'honorable Alfred Monnin le deviendra aussi pour *La Liberté*.

Les exemples où la présence à des activités ou des commentaires du juge sont cités dans l'hebdomadaire abondent au fil des décennies. En fait dès mai 1957, lors du « couronnement des finissantes à l'Institut Collégial St-Joseph » *(l'Académie Saint-Joseph)*, le journal donne des extraits du message du juge aux finissantes : « [...] Vous devez à votre *Alma Mater*, à votre foyer, à votre paroisse, à votre ville et à votre pays de continuer à donner de votre temps, de vos talents, pour réaliser quelque chose en ce monde.[...] »

Suivre les diverses « nominations » du juge Monnin dans *La Liberté* revient à revisiter toutes les grandes dates politiques de l'histoire de la communauté franco-manitobaine, du Manitoba et du Canada. Un simple exemple datant de février 1970 : « Le juge Monnin nommé membre du Conseil des districts bilingues ». C'était à l'époque où le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau poussait fort en faveur du bilinguisme officiel.

Dans *La Liberté* laïque à partir du début des années 1970, la présence du juge Monnin reste forcément importante. À la différence qu'il est plus souvent interviewé par un journaliste. En juillet 1973, alors qu'il préside le comité chargé de faire naître le Centre culturel franco-manitobain, celui qui incarne avec sa double autorité de juge et de militant la communauté franco-manitobaine peut affirmer sans ambages : « Un autre changement doit se faire et ce dans la mentalité des Franco-Manitobains. Il faut apprendre à travailler ensemble et pour la collectivité. Sans cela la nouvelle structure aura été du temps et de l'argent perdu. »

La nomination d'Alfred Monnin au poste de juge en chef du Manitoba en 1983 a été bien entendu abondamment couverte par le journal. Toujours et encore au nom de l'évidence militante que tout ce qui est bon pour le *Judge* est bon pour le prestige de la communauté.

Sa démission en 1990, cinq ans avant la limite d'âge de 75 ans imposée aux juges devait tout naturellement faire l'objet d'une entrevue à laquelle le nouveau retraité s'est soumis courtoisement, mais sans excès de chaleur. Alfred Monnin était authentiquement humble, à mille lieues de toute prétention. Bref extrait de l'article : « Juge conservateur, juge libéral, ça ne veut absolument rien dire! C'est même une fausseté abominable, une erreur monumentale de la part des commentateurs de classer ainsi les juges. »

M. Frank L. Ernst, président de la cie Ernst, Liddle et Wolfe Ltd., est heureux d'annoncer la nomination de **Me Alfred-M. Monnin** comme membre du Bureau de direction de la compagnie.

M. Monnin, de l'étude légale Monnin, Grafton, Deniset et Dowhan, a également été nommé sur le Bureau de direction de la Northwestern Insurance Agencies Ltd., une filiale de la compagnie précitée. ***

La Liberté et Le Patriote, 29 octobre 1955, page 4.

À sa retraite, ce grand serviteur qu'était Alfred Monnin a été plusieurs fois sollicité par le premier ministre manitobain Gary Filmon, dont en 1992 pour présider un comité chargé de la mise en place de la gestion scolaire francophone. Pour bien savourer la prochaine citation, il faut savoir que l'ancien juge n'a jamais fait mystère de sa détestation de l'hiver et de sa patience très limitée pour les choses mal organisées.

Ces traits de sa personnalité, appuyés par sa capacité d'exprimer au besoin sa pensée avec force clarté, ont donné en novembre 1992 ce commentaire dans *La Liberté*: « Je ne peux pas travailler tant qu'ils (au ministère de l'Éducation) ne m'auront pas trouvé mes 12 collègues. Alors moi, je m'en vais passer mon hiver au chaud. Ils s'arrangeront comme ils voudront ou comme ils pourront pendant que je serai parti. »

Bien entendu en avril 1995, *La Liberté* n'a pas non plus manqué les conclusions du rapport de l'ex-juge concernant des allégations de fraude électorale de la part de quelques progressistes-conservateurs durant les élections provinciales de 1995. Le journal cite des extraits de son rapport qui sont passés à l'histoire politique du Manitoba : «Dans ma longue carrière de juge, je n'avais jamais vu un si grand nombre de menteurs dans une enquête. [...] C'est décourageant de se rendre compte que pour certains un serment ne vaut pas grand chose. »

Une recherche dans *La Liberté* numérisée *(Projet Peel)* permet de constater que depuis le début du XXIe siècle, le nom d'Alfred Monnin a continué d'apparaître à bonne fréquence. Car son nom est de plus en plus évoqué par des personnes interviewées qui saluent son travail et son héritage. Le phénomène se prolongera sans doute dans les années à venir.

La relation entre feu Alfred Monnin et le journal qui l'a accompagné pour le meilleur et pour le pire tout au long de sa vie si riche et active a été trop profonde pour qu'elle ne se poursuive point à titre posthume. *Le Devoir* aussi vient de perdre un lecteur assidu, abonné de toujours.

Découvrez 100 ans du journal *LA LIBERTÉ*
www.la-liberte.mb.ca
ou bit.ly/Peel100

HUMANITAIRE

Une banque alimentaire à l'Accueil

Plus besoin d'aller à l'autre bout de la ville pour avoir une aide alimentaire. L'Accueil francophone peut desservir les nouveaux arrivants francophones dans le besoin.

Wilgis AGOSSA

presse3@la-liberte.mb.ca

Depuis plusieurs années, l'Accueil francophone étudiait la possibilité d'aider sa clientèle à avoir plus facilement accès à une banque alimentaire en français. C'est désormais chose faite, les familles enregistrées pourront recevoir leur aide dans les locaux de l'Accueil francophone.

En étude depuis environ un an, la demande de l'Accueil francophone auprès de Moisson Winnipeg pour devenir un intermédiaire entre l'organisme et les bénéficiaires a été acceptée. C'est ce 11 décembre qu'a eu lieu la première distribution.



photo : Wilgis Agossa

La gestionnaire de l'Accueil francophone, Bintou Sacko.

« Les personnes qui sont dans notre base de données et qui sont inscrites pour cette aide alimentaire pourront être servies, informe la gestionnaire de l'Accueil francophone, Bintou Sacko. Nous avions fait cette demande parce que plusieurs de nos clients devaient traverser la ville avec toutes les difficultés que cela implique avant d'être servis. »

Par ailleurs, ce n'est pas toujours évident d'avoir du service en français, un facteur non négligeable pour ces nouveaux arrivants qui parfois n'ont pas encore une bonne connaissance de l'anglais. « La barrière linguistique est un facteur important », souligne Bintou Sacko.

Une demande importante

La demande est forte. « On commence avec 15 familles pour voir comment ça va se passer mais il y a un gros besoin », affirme Bintou Sacko. Cette aide alimentaire peut être accessible à tout le monde à condition d'être effectivement dans le besoin et de s'enregistrer. « Il y a plusieurs familles qui n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins, surtout avec le coût de vie qui augmente, note Bintou Sacko. C'est à eux que nous offrons cette aide alimentaire. »

Toutefois, c'est au demandeur de faire le premier pas. « Il faut qu'ils s'enregistrent une semaine à l'avance s'ils ont besoin d'une aide alimentaire. On prend aussi certains renseignements qui leurs sont personnels », confie la gestionnaire de l'Accueil francophone.

Dès à présent, les nouveaux arrivants et les réfugiés francophones, clients de l'Accueil francophone peuvent avoir accès à une aide alimentaire toutes les deux semaines et surtout à portée de main. « Le service se fera à l'Accueil francophone », précise Bintou Sacko.

Mais ce service demande une nouvelle organisation au niveau de cet organisme même si le travail n'est pas énorme. Il faut que les employés y mettent du leur. « On a une voiture et un congélateur et on s'organise à l'interne pour aller chercher la nourriture et assurer la distribution, explique-t-elle. C'est un travail communautaire et humanitaire.

« Mais à la longue, on espère que ce seront des bénévoles de l'Accueil francophone qui s'occuperont de ce service », souhaite Bintou Sacko.

SAINT-BONIFACE

Camions : décision reportée

Les résultats d'une étude sur la faisabilité d'interdire la circulation de camions lourds sur le boulevard Provencher, censée être partagés le 19 novembre dernier avec le conseil municipal de la Ville de Winnipeg, ne seront remis qu'en 2014, au plus tard en février.

On se rappellera que le conseil municipal avait accepté, le 25 septembre dernier, que l'étude soit entamée par les fonctionnaires de la Ville. Le tout, suite à une proposition déposée en juillet dernier par le conseiller de Saint-Boniface, Daniel Vandal, qui s'oppose à la circulation des camions sur le boulevard. Pour sa part, le conseiller ne dit pas s'inquiéter du retard.

« Si le léger retard mène à la soumission d'un rapport compréhensif et plus détaillé, tant mieux, déclare Daniel Vandal. J'ignore quelle sera la recommandation des fonctionnaires. Mais une fois que nous aurons leur rapport en main, nous tâcherons de prendre une décision rapide. »

« Je crois que les fonctionnaires veulent consulter davantage les commerçants, les résidants et les camionneurs, indique à son tour le directeur général de l'Association des camionneurs du Manitoba, Terry Shaw. Quant au retard, nous n'y dégageons aucune conclusion sinistre. D'habitude, il faut 90 jours pour qu'un rapport d'étude soit rédigé et déposé. Et les retards ne sont pas inhabituels. Nous poursuivrons la discussion avec la Ville après la soumission du rapport. »

D. B.

POLITIQUE FÉDÉRALE

La Province contre le Sénat

Le procureur général du Manitoba, Andrew Swan, veut abolir le Sénat. La sénatrice, Maria Chaput, et la Société franco-manitobaine, estiment que la chambre haute a bien défendu les minorités linguistiques, et n'a qu'à être réformée.

Daniel BAHUAUD

redaction@la-liberte.mb.ca

Le gouvernement Selinger s'est rangé du côté des partisans de l'abolition du Sénat canadien, le 26 novembre dernier, lorsque le procureur général du Manitoba, Andrew Swan, a déposé une motion à l'Assemblée législative demandant au gouvernement fédéral d'entamer des consultations avec les provinces, dans le but d'éliminer la chambre haute.

« Nous croyons que l'abolition, et non la réforme du Sénat canadien, est la meilleure option, déclare Andrew Swan. Le Sénat actuel est une institution non démocratique où les sénateurs sont nommés par le premier ministre. La partisanerie joue toujours dans le choix. Les sénateurs siègent selon le gré des Libéraux ou des Conservateurs, et votent selon les politiques et la volonté de leurs partis respectifs. »



Archives La Liberté

Maria Chaput.

On se rappellera que la Cour suprême du Canada a tenu, du 12 au 14 novembre dernier, des audiences avec des représentants du gouvernement fédéral et des Provinces, pour obtenir un éventail d'opinions concernant l'avenir du Sénat. La consultation a été demandée par le premier ministre, Stephen Harper, qui estime que le Sénat pourrait être réformé ou aboli avec l'aval de sept des dix provinces représentant au moins la moitié de la population canadienne.

L'opinion des juges de la Cour suprême ne sera connue qu'en février au plus tôt. Or, plusieurs provinces ont déjà exprimé leur point de vue. L'Ontario cherche à réformer le Sénat. La Saskatchewan, tout comme le Manitoba, voudrait le voir aboli.

Défendre des minorités

Le président-directeur général de la Société franco-manitobaine (SFM), Daniel Boucher, et la sénatrice, Maria Chaput, voient la situation d'un tout autre œil.

« La SFM est contre l'abolition du Sénat, puisque la Chambre haute nous permet d'avoir de la représentation, affirme Daniel Boucher. Au fond, c'est pour cela que le Sénat a été créé; il tient compte des intérêts de tous les Canadiens. Aboli, nous perdrions une série de voix, notamment la sénatrice franco-albertaine, Claudette Tardif et la sénatrice franco-manitobaine, Maria Chaput, qui mettent à l'avant-plan les dossiers des minorités francophones.

« Le premier ministre manitobain, Greg Selinger, connaît bien notre position, poursuit-il. Il sait que la SFM est déçue par l'avenir que préconise son gouvernement quant au Sénat. »

Maria Chaput se dit également déçue. « J'ai participé aux consultations sur le Sénat entamées par la Province en 2009, explique-t-elle. Ce qui me déçoit est qu'en aucun temps il n'a été question de la protection des minorités linguistiques et des Autochtones. Beaucoup de Canadiens estiment qu'une chambre non élue n'est pas démocratique. Je comprends le point de vue. Mais ayant vu de près combien les sénateurs travaillent pour le bien des Canadiens, j'estime que la situation ne s'exprime pas en termes aussi catégoriques. Il nous faut cette deuxième chambre, réformée afin qu'elle soit indépendante et non partisane. »

Andrew Swan n'est pas du même avis.

« Le Nouveau parti démocratique (NPD), et son ancêtre, le Parti social démocratique du Canada, ont souligné la teneur non démocratique du Sénat depuis les années 1930, rappelle-t-il. Depuis, les Canadiens ont adopté, en nombres toujours croissants, le même avis. On ne s'étonnera pas que le chef du NPD du Canada, Thomas Mulcair, préconise son abolition.

« Quant aux minorités linguistiques, il est certain que la sénatrice Chaput, et d'autres encore, font du travail impressionnant, poursuit-il. Mais il existe d'autres moyens politiques, et d'autres garanties, notamment la *Charte canadienne des droits et libertés*, pour faire avancer leur cause. »

Le commentateur politique, Michel Lagacé, estime quant à lui que la position du gouvernement Selinger est prématurée.

« Il faudrait que la Cour suprême tranche la question sur la formule d'amendement constitutionnel nécessaire pour effectuer tout changement au Sénat, rappelle-t-il. Et puisque cela pourrait prendre encore un an, je ne vois rien de sérieux dans la démarche du gouvernement manitobain. Étant donné le comportement de certains sénateurs et le scandale des dépenses au Sénat, c'est une distraction pure et simple sur un sujet populaire. »

CULTUREL

DANSE CLASSIQUE

Un *Casse-Noisette* sous le sapin

Du 19 au 29 décembre, le Ballet Royal de Winnipeg interprètera le ballet *Casse-Noisette*, telle une tradition qui sonne le temps des fêtes. Le danseur franco-canadien Xavier Reigneau-Hawke y fera ses pointes.



Manon BACHELOT
presse2@la-liberte.mb.ca

Le soir de Noël, Clara reçoit de son oncle un casse-noisette. Pendant la nuit, une merveilleuse féerie commence : dans le salon, les jouets s'animent et le *Casse-Noisette* se transforme en prince. Du 19 au 29 décembre, le Ballet Royal de Winnipeg (RWB) interprètera le ballet-féérie *Casse-Noisette,* chorégraphié par Galina Yordova et Nina Menon. Le danseur franco-canadien, Xavier Reigneau-Hawke dansera sur la partition de Tchaïkovski.

Dans l'ouverture du premier acte, Xavier Reigneau-Hawke jouera le rôle d'un parent de la jeune fille. Quelques pirouettes plus tard, il sera soldat du prince, armé d'un chapeau haut et d'un long fusil. Des accessoires qui lui rendent la danse encore plus difficile. « Le chapeau modifie mon centre de gravité, je suis donc obligé de réajuster toute ma danse, explique le jeune homme. Le fusil est un vrai danger sur scène, il faut faire attention à ne pas frapper les autres danseurs. » Mais Xavier Reigneau-Hawke a le sourire. Danser *Casse-Noisette* avec le RWB est important pour sa carrière, un tremplin.

Le danseur a intégré le programme aspirant du RWB cette année. Une transition vers la professionnalisation. « C'est faire partie de la compagnie sans en faire partie. Les danseurs du programme aspirant forment une sorte de réserve dans laquelle viennent piocher les chorégraphes à la fin de l'année », explique le Franco-Canadien. Contrairement aux danseurs professionnels, ceux du programme sont seulement rémunérés lors des représentations, et non pas durant les répétitions. Ils ne peuvent pas vivre de la danse.



photo : Gracieuseté Xavier Reigneau-Hawke

Xavier Reigneau-Hawke dansera sur *Casse-Noisette* avec le Ballet Royal de Winnipeg.

Originaire de Chicoutimi au Québec, Xavier Reigneau-Hawke tombe en amour avec la danse à la suite d'une histoire de famille cocasse. À quatre ans, sa sœur demande à danser. Mais, à une seule condition : qu'elle danse avec son petit frère, d'un an son cadet. Ironie du sort, c'est lui que la danse a mordu.

À 12 ans, il quitte le cocon familial pour l'école de danse de Winnipeg. Il monte la première fois sur scène pour danser *La Belle au bois dormant*. Il consacre sa jeunesse à sa passion, parfois à coups de sacrifices, « chaque danseur a eu envie d'arrêter un jour, mais ceux qui ont fait de grandes choses sont ceux qui ont été capables de s'en relever et de continuer à danser ».

Après des études de danse à Lyon, Montréal, et Boston, il se fait repérer par André Lewis, le directeur artistique du RWB, lors du Young America Grand Prix (YAGP) à New York, l'an dernier. À 19 ans, il revient à Winnipeg, lieu de ses débuts.

« Être avec des filles »

Pourquoi la danse classique? « D'abord pour être avec des filles tous les jours, plaisante le danseur, plus sérieusement, pour le niveau d'exigence et de difficulté de la danse classique. La maîtrise du mouvement doit être telle qu'il faut arriver à donner l'impression de facilité et être plaisant à regarder. »

Son objectif? Entrer dans la compagnie du RWB. Son rêve, danser le pas de deux du *Corsaire*, extrait du ballet de Marius Petipa, créé à Saint-Pétersbourg en 1899, dont le sujet est tiré du poème de Byron. Un des premiers succès de Rudolf Noureev, « un ballet où le danseur est lui aussi sublimé et n'est plus seulement considéré comme celui qui porte, ou qui met en valeur les danseuses », souligne Xavier Reigneau-Hawke.